



HAL
open science

La tentation immunitaire de l'aménagement face au changement climatique... et aux zadistes

Paul Marin

► **To cite this version:**

Paul Marin. La tentation immunitaire de l'aménagement face au changement climatique... et aux zadistes. Environnement et Société. 2015. dumas-01275522

HAL Id: dumas-01275522

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01275522v1>

Submitted on 17 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

M2R Innovation et Territoires

Institut de géographie alpine

Université Joseph Fourier

La tentation immunitaire de l'aménagement

face au changement climatique... et aux zadistes

Paul Marin

Promotion 2015

Sous la direction de Olivier Soubeyran

Enseignant-chercheur, professeur à l'Institut de géographie alpine



Remerciements

La réalisation de ce mémoire n'a pu se faire sans le soutien et les échanges réguliers ou ponctuels des personnes qui m'ont entouré durant cette année de master.

Je tiens tout d'abord à remercier mon tuteur de mémoire, Olivier Soubeyran, pour m'avoir donné de son temps, accordé sa confiance et transmis le goût de la recherche. J'ai aussi la chance d'avoir été guidé par l'un de ses doctorants, Pierre-Olivier Garcia, que je remercie grandement.

Je remercie Philippe Bourdeau pour la lecture de ce travail et sa présence en tant que jury lors de la soutenance.

Je remercie Luc Gwiazdzinski d'avoir accueilli un étudiant en philosophie au sein de son master, et d'avoir l'audace de mettre la pluridisciplinarité en acte.

Je tiens également à saluer le soutien et la force de propositions de Laëtitia qui m'a beaucoup aidé.

Je remercie tout particulièrement Christine pour les nombreuses relectures, mais aussi pour les conseils culinaires en cas d'activités intellectuelles intenses.

J'ai également une pensée pour mon vieil ami Pierrot à qui je dois, entre autres, mon intérêt pour la géographie humaine.

Et pour finir, je remercie l'ensemble de la promotion Iter avec qui nous avons passé de beaux moments au cours de ces deux années.

Sommaire

Introduction _____ p.9

La notion d'immunité _____ p.10

L'immunité biologique et la théorie du Soi et du non-Soi _____ p.11

Les faiblesses de la théorie du Soi et du non-Soi _____ p.11

Réaction immunitaire, réponse immunitaire _____ p.12

La tolérance immunitaire _____ p.13

Une théorie de la continuité _____ p.13

Programme : de l'immunologie biologique
à l'immunologie socio-spatiale _____ p.15

Chapitre 1 : Etat de l'art _____ p.17

1.1 Immunité défensive : surveillance, contrôle interne, autoréactivité _____ p.18

1.1.1. Gated community _____ p.19

1.1.2. La City de Londres _____ p.20

1.1.3. Les mégas événements _____ p.20

1.2 La logique offensive : vaccination préventive _____ p.21

Chapitre 2 : Théorie de l'insulation _____ p.25

2.1. Îles absolues _____ p.26

2.2. Îles atmosphériques _____ p.27

2.3. Îles anthropogènes _____ p.28

2.3.1. Chirotope _____ p.29

2.3.2. Phonotope _____ p.30

2.3.3. Utérotope _____ p.30

2.3.4. Thermotope _____ p.31

2.3.5. Erototope _____ p.31

2.3.6. Ergotope _____ p.32

2.3.7. Aléthotope _____ p.32

2.3.8. Théotope _____ p.33

2.3.9. Nomotope _____ p.34

Chapitre 3 : Etude de la controverse environnementale liée à l'aménagement
d'un Center Parcs à Roybon en Isère _____ p.37

3.1. La bulle Center Parcs _____ p.38

3.2. La commune de Roybon, un <i>terrain</i> favorable_____	p.40
3.3. Le projet de « Center Parcs dans la forêt des Chambaran »_____	p.41
3.3.1. Présentation_____	p.41
3.3.2. Les procédures_____	p.43
3.4. Chronologie de la controverse_____	p.44
3.5. Center Parcs, un projet « immune » ?_____	p.48
3.5.1. L'immunité par « vaccination négative »_____	p.48
3.5.2. L'immunité géo-administrative_____	p.49
3.6. Le phénomène Zad_____	p.51
3.6.1. Une Zad ?_____	p.51
3.6.2. L'organisation zadiste_____	p.52
3.6.3. L'île zadiste_____	p.52
3.7. Une lutte asymétrique_____	p.55
Chapitre 4 : La pensée écologique de Arne Naess_____	p.57
4.1. La plateforme de l'écologie profonde_____	p.58
4.2. Les compatibilités du modèle insulaire et du modèle écologique_____	p.61
4.2.1. Le renversement de la Nature_____	p.61
4.2.2. Du théotope transcendant au xénotope immanent_____	p.62
4.2.3. Vers l'aléthotope démocratique_____	p.63
Conclusion_____	p.65
Bibliographie_____	p.67

Si un homme marche dans la forêt par amour pour elle la moitié du jour, il risque fort d'être considéré comme un tire-au-flanc ; mais s'il passe toute sa journée à spéculer, à raser cette forêt et à rendre la terre chauve avant l'heure, on le tiendra pour un citoyen industriel et entreprenant.

Henry David Thoreau, *La Vie sans principe*, 1863

Introduction

La géographie est un champ du savoir difficile à circonscrire. En effet, il est délicat de dire précisément quels sont ses objets, aussi bien spatiaux qu'humains. Nous observons qu'il y a débat entre les chercheurs pour savoir ce qui relève de la sociologie, de la psychologie, de la géographie humaine, de la philosophie... Aussi intéressants soient les débats qui, à l'aune des frontières disciplinaires, statuent sur les zones de porosité entre ces disciplines, il nous semble qu'ils sont vains, non en soi, mais tel qu'on s'y est confronté. Il s'agit pour nous dès lors de penser par problème et non en terme de champ disciplinaire. Le problème auquel nous voulons nous confronter dans ce travail est celui du changement climatique, qui apparaît comme le défi majeur de l'espèce humaine à l'échelle planétaire.

A ce sujet, nous partons d'un double constat : d'abord l'injonction à l'adaptation au changement climatique en France à la fin des années 2000 (avec le Grenelle de l'environnement), ensuite sa montée en puissance qui n'a pas cessé (voir le plan des climats territoriaux, intégrant un volet adaptation, et le plan national d'adaptation en 2011), relayée par des velléités à des échelles planétaires (Nations Unies et le sommet Copenhague 2009, la Banque Mondiale en 2008).

Malgré tout, les progrès sont maigres sur le plan national (Richard, 2013) comme international (le fond vert créé en 2009, n'a pas à ce jour récolté de fonds substantiels). Et la conférence internationale sur le climat (COP21), même si elle ne porte pas prioritairement sur les stratégies d'adaptation (mais davantage sur l'atténuation de la pollution) ne s'annonce pas comme un succès. L'essentiel des sponsors de ce sommet compte parmi les plus grands pollueurs de la planète (Engie, EDF, Suez environnement, Air France, ERDF, BNP Paribas).

Dans le fond, il y a une double réalité : d'un côté des gouvernements qui, dans les sommets, veulent afficher une réelle prise en compte de la lutte contre le changement climatique, mais qui mènent dans le même temps des actions visant toujours la croissance et se révélant contre-productives par rapport à leur lutte prétendue. Cette double réalité est particulièrement visible actuellement en France où tout le gouvernement semble officiellement mobilisé par le sommet de la terre de novembre 2015 alors même que la loi Macron donne des coups de canif dans le droit de l'environnement, en particulier dans la conduite de projets au niveau local qui fragilisent la légitimité de l'enquête publique.

La question que l'on voudrait poser est de savoir ce qui se construit dans la pensée aménagiste, de façon probablement implicite si l'on considère avec quelle ambiguïté est pris en compte l'environnement en aménagement.

L'hypothèse que nous soutenons est celle de la « tentation immunitaire ». Elle correspond au départ à un certain nombre de constats : une solidarité territoriale qui subit l'épreuve du repli à différentes échelles (Europe, nation, région, communes), repli que les résonances libérales et individualisantes viennent renforcer. D'autre part, même si des expériences d'urbanisme ne sont pas vues comme des modèles immunitaires, ils expriment au moins intuitivement la « tentation immunitaire ». (Les villes vivrières, les éco-quartiers, les « Gated Communities », les « Business Improvement District »). Nous chercherons dans ce travail à comprendre comment l'immunité peut former un modèle de la compréhension des territoires et de l'action territoriale.

En fin de compte, et pour revenir aux thèmes de la recherche en géographie contemporaine, l'immunité apparaît comme la stratégie d'adaptation la plus efficace (face à l'incertitude sur les états de l'environnement) puisque par définition la survie de l'organisme immune ne dépend plus des fluctuations de son environnement. Il y aurait tacitement un glissement du concept d'adaptation vers celui de l'immunité. Mais alors, que serait un territoire immune ? Un projet de territoire immune ?



La notion d'immunité

Au préalable, il est utile de présenter la notion d'immunité. Le terme d'immunité est d'abord issu du droit de l'époque romaine. Une personnalité dite « immune » est considérée aux yeux de la communauté comme libérée des charges induites par le vivre-ensemble (le travail pour la subsistance, l'appel au combat, etc.). Aujourd'hui, l'immunité diplomatique telle qu'elle est définie par les conventions de Vienne est une protection offerte par un état aux diplomates qui le représentent à l'étranger. L'individu qui en bénéficie échappe à toute sanction judiciaire en cas de comportements répréhensibles de sa part dans l'état hôte. En définitive, cette immunité politique permet à son détenteur de s'extirper du contexte juridique dans lequel il évolue en mission et de jouir ainsi d'une certaine autonomie d'action vis-à-vis du cadre local.

L'immunité biologique et la théorie du Soi et du non-Soi ¹

C'est dans les années 1950 qu'une branche de la biologie s'empare de la notion d'immunité pour expliquer les mécanismes défensifs d'un organisme face à son environnement. L'immunologie biologique se définit comme la discipline qui s'attache à comprendre l'ensemble des mécanismes défensifs d'un organisme, qui sont propres à chaque organisme ou individu, par rapport à l'extérieur, c'est-à-dire à tout ce qui environne cet organisme et qui serait susceptible d'altérer son fonctionnement (les agents pathogènes comme les virus, les bactéries, les champignons...). A cette époque, où l'immunologie s'autonomise en tant que discipline au sein des sciences du vivant, son paradigme dominant repose sur la théorie du « Soi » et du « non-Soi ». Le Soi désigne l'organisme et le non-Soi se rapporte quant à lui à tout ce qui est extérieur, autrement dit au monde environnant l'organisme. Dans ce contexte, le système immunitaire se comporte comme le gardien du Soi contre les menaces extérieures, le non-Soi. Si une entité n'est pas reconnue par les cellules immunitaires comme émanant du Soi, elle est automatiquement détruite. La provenance de l'entité, le fait qu'elle soit « endogène » (émanant du Soi) ou bien « exogène » (émanant du non-Soi), constitue le critère d'immunogénicité, c'est-à-dire la cause du déclenchement d'une réponse immunitaire effectrice (qui conduit à la destruction de l'entité).

Les faiblesses de la théorie du Soi et du non-Soi ²

Dans ce modèle, les défenses immunitaires n'ont à faire qu'au non-Soi, lorsqu'il s'agit de détruire les corps parasites qui émanent de l'extérieur. *A priori*, il n'est pas pensable que les cellules immunitaires affectent les autres cellules de l'organisme, à moins que ce dernier ne subisse une pathologie du type « auto-immune » (destruction des cellules du Soi par le système immunitaire). L'existence des pathologies auto-immunes n'est pas expliquée dans le cadre de la théorie du Soi et du non-Soi.

De plus, des recherches en immunologie plus récentes rendent compte d'une activité incessante entre le système immunitaire et le Soi, même en dehors du contexte d'une pathologie auto-immune. Comment se fait-il que les cellules immunitaires interagissent avec les cellules du Soi (1) ? Aussi, il est désormais admis que notre organisme contient cent fois plus de bactéries exogènes (appelées le « microbiote », résidant principalement dans l'appareil digestif) qu'il n'a de cellules endogènes qui le composent. Mais alors, comment ces entités exogènes ont-elles survécu à la destruction immunitaire (2) ? Nous voyons, suite à ces deux questions, que le critère d'immunogénicité fourni par la théorie du Soi et du non-Soi n'est pas stable, puisqu'il arrive

¹ Burnet, Jerne

² Thomas Pradeu, *L'immunologie et la définition de l'identité biologique*, « Les insuffisances de la théorie du Soi et du non-Soi », p.114-173, Paris, 2007.

régulièrement que le système immunitaire interagisse avec les entités endogènes et qu'il ne détruise pas systématiquement les entités exogènes.

Réaction immunitaire, réponse immunitaire

Au sujet des différents mécanismes immunitaires, il convient de différencier la réaction immunitaire d'une part, et la réponse immunitaire d'autre part. Ceci permettra de répondre à la question (1) : Comment les cellules immunitaires interagissent-elles avec les cellules endogènes ? Il apparaît que l'interaction entre système immunitaire et entités endogènes est constante, et qu'elle peut apparaître sous deux modes : réaction et réponse effectrice. Nous nous intéresserons davantage au phénomène de réaction.

Si l'on s'intéresse à la genèse des cellules immunitaires, on constate qu'elles sont soumises à un apprentissage avant même qu'elles ne soient fonctionnelles. Lors de leur fabrication dans le thymus, les lymphocytes sont sélectionnés dans la mesure où ils interagissent avec les entités endogènes présentées. Si l'interaction conduit à la destruction, alors le lymphocyte meurt car, puisqu'il est destructeur, il n'est pas souhaité. Mais le phénomène le plus intéressant est qu'il meurt également si il ne réagit pas du tout. La thèse soutenue alors est qu'il meurt parce qu'il est jugé inefficace pour l'organisme. En réalité, l'efficacité du lymphocyte réside dans sa capacité à réagir avec les entités endogènes. Ce fait invalide la théorie du Soi et du non-Soi dans laquelle aucune réaction n'est admise entre les cellules immunitaires et les entités endogènes. On parle alors de « réaction » immunitaire, ou d' « autoréactivité » pour désigner ce mécanisme immunitaire.

« Les lymphocytes d'un organisme doivent pouvoir reconnaître ses constituants afin d'en assurer la surveillance, sans pour autant être en situation de déclencher leur destruction. Ainsi, une certaine dose d'autoréactivité n'est pas seulement possible dans un organisme sain, mais strictement indispensable à sa survie. » ³

Pour s'assurer au mieux de l'intégrité de l'organisme, il s'avère que le système immunitaire contrôle et surveille régulièrement l'ensemble de l'organisme et de ses constituants. Pour les cellules défensives, il ne s'agit pas de défendre la frontière délimitant la forteresse du Soi, mais de surveiller et de contrôler l'intérieur de la forteresse elle-même, à la recherche d'intrus non souhaités.

A côté de l'autoréactivité, la réponse immunitaire ou réponse effectrice désigne le phénomène de destruction de l'entité endogène, autrement dit l'auto-immunité à proprement parler. A ce propos, il convient de préciser qu'il y a deux formes d'auto-immunité : l'une appelée

³ Thomas Pradeu, *ibid*, p.121

« normale » (lorsque le système immunitaire s'attaque aux cellules mortes de l'organisme, ce qui est bénéfique) et l'autre que nous appelons « pathologique », c'est-à-dire qui porte la marque d'un dysfonctionnement du système défensif.

La tolérance immunitaire

En plus de l'autoréactivité, dans la liste des mécanismes immunitaires fondamentaux, figure celui de la tolérance immunitaire. La notion de « tolérance » est essentielle à la compréhension du système immunitaire notamment pour répondre à la question (2) : comment ces entités exogènes (les bactéries intestinales) ont-elles survécu à la destruction immunitaire ?

L'existence du microbiote, véritable écosystème intégré au système digestif de l'organisme, est difficilement explicable avec les lunettes de la théorie du Soi et du non-Soi, si ce n'est au prix de différentes hypothèses *ad hoc*. Par exemple, une idée fut admise pendant longtemps que l'intestin était un lieu de l'organisme inaccessible au système immunitaire. Or, on sait aujourd'hui que le système immunitaire intestinal (appelé « tissu lymphoïde associé à l'intestin » ou « Gut-Associated Lymphoïd Tissue »⁴) interagit en permanence avec le microbiote. Pour autant, ses interactions ne conduisent pas à la destruction systématique comme le prévoit le modèle du Soi et du non-Soi. Si le système immunitaire ne déclenche pas de réponse effectrice, c'est parce qu'il est capable de tolérance dans une très large mesure. Dès lors, ce mécanisme n'est pas une exception, il est monnaie courante dans les interactions entre système immunitaire et entités exogènes, organisme et environnement.

En fin de compte, la tolérance immunitaire est bénéfique dans la majeure partie des cas car elle permet d'éviter l'effort conséquent demandé à l'organisme pour produire une réponse immunitaire effectrice. C'est comme si un arrangement s'effectuait : « Tu ne seras pas détruit si tu peux m'être profitable ». La présence du microbiote dans l'intestin est profitable pour l'organisme puisque ces bactéries intestinales permettent l'assimilation d'une plus grande variété de nourriture par exemple.

Une théorie de la continuité

A partir des travaux de Nicolas Pradeu, nous avons exposé dans les deux paragraphes précédents en quoi la théorie du Soi et du non-Soi est insatisfaisante, au moins sur deux points : celui selon lequel un système immunitaire sain ne peut réagir avec les cellules du Soi, et celui de considérer le système immunitaire comme strictement destructeur envers les éléments exogènes. Dans le premier point, l'immunologie contemporaine met en évidence le fait que les interactions

⁴ Thomas Pradeu, *ibid*, p.162. Le GALT est une partie du Mucosal-Associated Lymphoïd Tissue (MALT) représentant une surface totale de 400m² pour un être humain adulte.

entre les cellules défensives et les constituants du Soi sont régulières : c'est l'autoréactivité. Cette autoréactivité est justement ce qui permet le maintien de l'intégrité de l'organisme par l'exercice de la surveillance interne constante. Pour le second point, la tolérance immunitaire n'est pas une anomalie, mais bel et bien un principe de « prudence biologique » qui favorise l'économie d'effort et l'inhibition d'une réponse immunitaire plutôt que la réponse systématique.

Le principe de tolérance qui rend possible la co-habitation interne entre des entités endogènes et exogènes pose alors la question du contenu des termes de Soi et de non-Soi. Peut-on encore parler de Soi (l'organisme « pur ») et de non-Soi (l'environnement) si ce dernier pénètre le premier ? il est opportun à ce moment de clarifier ce que l'on entend par le « environnement ».

« L'environnement est une notion biologique, et avant tout écologique, il désigne l'ensemble des facteurs biotiques et abiotiques qui contribuent à expliquer la construction, le maintien et la reproduction de populations d'organismes. »⁵

Cette notion très vaste peut être précisée, comme le fait le philosophe et biologiste Robert Brandon, lequel distingue trois types d'environnements⁶ : environnement « externe », « écologique », et « sélectif ». Le premier type désigne l'environnement indépendant de l'organisme, tout ce qui n'est pas utilisé par ce dernier. Par exemple, la maison de l'agriculteur fait partie de l'environnement « externe » de ses vaches, du moins tant qu'elles ne s'invitent pas dans son salon. La présence ou l'absence de l'habitation humaine n'a aucune conséquence sur les conditions écologiques d'existence des vaches. Le second type se rapporte à l'environnement qui a des effets mesurables sur l'organisme, ce qui est utilisé par ce dernier. L'herbe fait partie de l'environnement « écologique » des vaches dans la mesure où les bovins se nourrissent d'elle. Si un jour l'herbe disparaissait, l'existence des vaches serait compromise. Le troisième type définit l'environnement qui exerce une pression sélective mesurable sur l'organisme. Si une meute de loups affamés rôde près d'un troupeau de vaches, la meute fait partie de l'environnement sélectif des bovins.

Cette typologie s'avère intéressante car elle permet de distinguer d'une part le fait que l'organisme construit son environnement écologique par les usages quotidiens (et notamment par la construction de « niche écologique »⁷) et le fait que l'environnement sélectif construit les

⁵ Thomas Pradeu, *ibid*, p.392

⁶ Robert Brandon, *Adaptation and environment*, « Three concepts of environment », (1990) cité par Thomas Pradeu, *ibid*, p.392

⁷ John Odling-Smee, Kevin Laland et Marcus Feldman, *Niche construction. The neglected process in evolution* (2003), cité par Thomas Pradeu, *ibid*, p.393.

organismes évoluant en son sein ⁸. C'est pourquoi la thèse de l' « interactionnisme co-constructionniste ⁹ » apparaît comme la plus féconde pour rendre compte des mécanismes d'actions et de rétroactions s'effectuant entre l'organisme et l'environnement, pour deux raisons : celle de penser la continuité entre l'organisme (modélé par l'environnement) et l'environnement (modélé par les communautés d'organismes) sans pour autant renoncer totalement à la distinction organisme / environnement.



Programme : de l'immunologie biologique à l'immunologie socio-spatiale

Dans ce travail, nous nous efforcerons de montrer que le paradigme de l'immunologie biologique apporte des outils innovants pour décrire certains phénomènes territoriaux comme les cas de controverses environnementales autour de projets d'aménagement. Il s'agit en un sens de transposer les concepts et principes de l'immunologie biologique vers le champ des sciences humaines et sociales comme la géographie et l'aménagement du territoire. Dans cette perspective, nous tenterons de filer la métaphore entre d'un côté l'organisme et son environnement, objets de l'immunologie, et de l'autre un projet d'aménagement et son territoire d'implantation, objets de la géographie et de l'aménagement du territoire. Dans cette tentative, nous nous inscrivons pleinement dans la lignée des travaux de Peter Sloterdijk sur la métaphore des « Ecumes » pour décrire les sociétés humaines aux tendances immunitaires.

En première partie, les écrits du philosophe allemand Peter Sloterdijk constituent l'essentiel de notre socle théorique. La référence à Sloterdijk se révèle d'autant plus intéressante que quelques géographes en avaient déjà repéré l'intérêt sans toutefois l'exploiter ¹⁰. Notre travail se veut un approfondissement sur la façon dont nous pouvons, sous cet éclairage, analyser des objets géographiques.

⁸ Dans l'interprétation darwinienne, on appréhende l'environnement sélectif comme un filtre que seuls les organismes dits « adaptés » traversent, alors que les autres disparaissent. Toutefois, il faut préciser que les organismes ne sont pas passifs par rapport à l'environnement sélectif mais qu'« ils sont sélectionnés par un environnement qu'ils ont eux-mêmes, en partie, aménagé. » (Thomas Pradeu, *ibid*, p.394). Nous voyons là en creux la corrélation entre ces deux types d'environnements.

⁹ Lewontin (1993), Oyama (2000) cités par Thomas Pradeu, *ibid*, p.387

¹⁰ Michel Lussault, « Auto-immunité », *L'avènement du monde*, p.256-259

Le premier chapitre propose de dresser l'état de l'art à propos de l'utilisation faite de la pensée du philosophe par deux géographes particulièrement : Francisco Klauser et Nicolas Donner. L'objectif est de voir dans quelle mesure on peut s'exprimer sur des faits immunitaires.

Dans le second chapitre, nous tenterons d'entrer plus en profondeur dans l'oeuvre *Sphères III - Ecumes* (2004) de l'auteur allemand, et plus spécifiquement dans le chapitre premier de cet ouvrage intitulé « Insulations ». Nous voulons par là tenter de remonter aux conditions de possibilité des faits immunitaires.

En seconde partie, pour la mise à l'épreuve, nous nous pencherons sur le cas de controverse de Roybon (Isère), lieu de contestation zadiste face à la création d'un Center Parcs (groupe Pierre&Vacances).

Le cas de Roybon constituera le troisième chapitre de notre travail. Ce terrain semble très propice au développement de l'heuristique immunitaire dans la mesure où les frottements politiques autour de l'implantation du projet mettent en avant les procédés défensifs déployés par l'une et l'autre parties prenantes (groupe privé, société civile, état).

Enfin, dans le quatrième chapitre nous évaluerons jusqu'à quel point le modèle immunitaire (insulaire plus exactement) de Sloterdijk peut paradoxalement s'appliquer à « la plateforme du mouvement d'écologie profonde » ¹¹, texte fondateur de ce dernier.

¹¹ Arne Naess, *Ecologie, communauté et style de vie*, 1989, trad. deuxième édition française Hicham-Stéphane Afeissa, p.60-61, 2013

1. Etat de l'art

Dans cette partie, nous proposons d'explorer deux articles de la littérature géographique en rapport avec la théorie des sphères (« sphérologie ») de Peter Sloterdijk. Au travers de ces deux études, il sera possible de définir les concepts centraux de la sphérologie, ainsi que la logique immunitaire et ses conséquences sur l'organisation socio-spatiale humaine. Ceci constitue un premier pas vers le coeur de notre sujet.

Préalablement, nous souhaitons faire part de la réflexion portée sur les villes antiques (comme Babylone et Uruk) par Peter Sloterdijk ¹². A la manière d'un phénoménologue qui voudrait rejouer l'étonnement des hommes originels face à la première apparition urbaine, il décrit la ville comme un objet aux prémisses paradoxales :

« chercher, précisément dans la forme de vie la plus visible, la plus exposée, la plus provocatrice, la sécurité la plus résolue de sa propre existence. Comment doit-on construire si le bâtiment le plus exposé doit devenir un *château fort* ? »¹³

La réponse historique à cette question est la construction de fortifications, composées de murs d'enceinte et de tours d'observation. Au premier regard, ces dispositifs expriment le besoin d'une protection face à l'extérieur, à l'envahisseur, à l'inconnu. Mais pas seulement :

« celui qui promène son regard, depuis la hauteur d'un mur ou d'une tour vouée au culte, sur le monde construit autour de lui, ne jouit pas seulement de sa propre circon-spection, mais indique à l'environnement et aux circonstances qu'ils sont vus de manière pénétrante. Tout pouvoir citadin doit avant tout faire voir qu'il regarde autour de lui ; il doit s'assurer que tous savent qu'il sait tout. [...] la première règle est celle-ci : le mur te regarde, la tour d'observe d'en haut. »¹⁴

Selon l'auteur, la figure des fortifications ne contient pas seulement une fonction défensive vis-à-vis de l'environnement, mais contient également celle de l'exercice du pouvoir au sein de l'enveloppe murale. La vision de loin, depuis les hauteurs des murs et des tours, symbolise l'omniscience, l'apanage du pouvoir. Les murs et tours, ainsi compris comme les instruments d'un

¹² Peter Sloterdijk, *Sphères II-Globes*, « Arches, murs de la ville, frontières du monde, systèmes immunitaires », 1999, trad. Olivier Mannoni, Méta-éditions, p.220-286, 2010

¹³ Peter Sloterdijk, *ibid*, p.243

¹⁴ Peter Sloterdijk, *ibid*, p.247

pouvoir urbain omniscient, correspondent au moins de loin à une forme architecturale (murale) de l'autoréactivité immunitaire. Passons maintenant à l'analyse des villes contemporaines, où les murs d'enceinte et les tours ont laissé la place à des dispositifs sécuritaires à « parois minces » et discrètes.

Le premier article, rédigé par Francisco Klauser (« Splintering spheres of security: Peter Sloterdijk and the contemporary fortress city », *Environment and Planning D: Society and Space* 2010, volume 28, p.326-340) offrira l'occasion de définir les concepts de « sphère » et d'« atmosphère psychopolitique » à partir d'une étude des stratégies sécuritaires urbaines. Cela nous permettra de mettre en exergue la logique défensive de l'immunité dans les productions spatiales des humains (« sphères »), basée sur la surveillance et le contrôle interne. Comme le souligne Klauser, la sphérologie permet d'éclairer sous un angle nouveau les dispositifs garantissant l'intégrité (la sécurité) d'un territoire. Dans la littérature géographique, nombre de contributions offrent l'analyse des points d'accès, des frontières, des postes de sécurité, sans prêter attention aux aménagements et fonctionnements internes de la forme urbaine contemporaine.

Le second article de Nicolas Donner (« Notes sur la dimension immunitaire des enclaves pétrolières », *Echogéo*, numéro 17 / 2011) à propos des stratégies employées par les compagnies pétrolières, nous permettra d'aborder le processus offensif de l'immunité.

1. Immunité défensive : surveillance, contrôle interne, autoréactivité

Le travail de Francisco Klauser, vise à mettre en perspective la théorie des sphères de Sloterdijk avec la politique d'aménagement urbaine. En ville, la volonté de maintenir l'ordre civil s'incarne par des stratégies sécuritaires qui consistent à mettre en place des mesures de surveillance et de cloisonnement des espaces. Pour ce faire, certaines villes comme Monaco font le choix de quadriller intégralement l'espace public avec des caméras de télésurveillance et de multiplier les clôtures entre les bâtiments. De cette façon, la liberté de mouvement des piétons est restreinte aux endroits prévus à cet effet et non dans les espaces interstitiels. Ensuite avec les caméras, on s'assure que personne n'ait envie d'aller à l'encontre de l'ordre public en générant chez les individus la crainte de pouvoir être vus et enregistrés par le dispositif de surveillance télévisuelle. Nous reconnaissons là le principe du « panoptique »¹⁵. En définitive, tout repose sur l'idée qu'il est plus aisé de contrôler un espace restreint et rationnellement ordonné qu'une vaste zone chaotique. C'est sur ce principe que repose la stratégie sécuritaire, comprise jusque là comme la volonté de maîtriser l'espace public physique, en réponse aux besoins de l'idéologie sécuritaire.

¹⁵ Jeremy Bentham, *Le panoptique*, 1970

L'apport majeur de la sphérologie est de dire que dans un espace délimité, ou « sphère » comme nous venons de la définir, il n'y a pas seulement un contrôle de l'espace physique, mais également un contrôle de l'« (atmo)sphère psychopolitique » à l'intérieur de la sphère. La sphère dépasse la dimension plane de l'espace physique et présente la caractéristique d'avoir une dimension supplémentaire, ce qui permet d'embrasser en même temps un fait spatial et une atmosphère, non pas dans son sens physique comme celle qu'on respire, mais dans son interprétation psychopolitique. Par « atmosphère psychopolitique », il faut entendre quelque chose comme l'« esprit du lieu », c'est-à-dire ce que celui-ci dégage en termes d'impressions, de sentiments, de valeurs, de charge historique, d'imaginaires. Nous pouvons dire, avec Michel Foucault, que la sphère présente une dimension « hétérotopique ». Ainsi, en terme sphérologique, un mur n'est pas seulement une articulation entre deux espaces physiques, mais également entre deux atmosphères psychopolitiques distinctes. La sphérologie suggère finalement de réfléchir sur le mécanisme immunitaire à deux niveaux : d'une part le fait d'être protégé des agressions physiques, et d'autre part le fait d'être « encapsulé » dans une atmosphère psychopolitique purifiée selon des valeurs spécifiques au lieu.

Nous avons mis au jour le double effet séparateur de la sphère, à la fois physique et atmosphérique au sens « psychopolitique » du terme. Nous disposons maintenant de clés supplémentaires pour remarquer la logique immunitaire des stratégies de surveillance et de sécurité. La suite de l'article de Klauser explore des objets géographiques avec les lunettes de l'immunité afin d'appareiller la théorie des sphères et de tester son efficacité heuristique. Nous proposons d'évoquer trois de ses analyses d'espaces urbains fortement sécurisés : une « gated community », la « City » de Londres, et les méga événements.

1.1.1. Les « Gated Communities »

Ce qui caractérise une « gated community » est l'accessibilité restreinte de son intérieur. Dans de tels quartiers, il n'y a « a priori » aucune raison pour que quelqu'un qui ne réside pas là y pénètre, car il n'y existe que des habitations. Ce n'est pas un lieu de passage, ce n'est pas un espace public. Cet accès restreint a pour fonction de sécuriser physiquement les propriétés et leurs résidents par rapport à la criminalité extérieure. La « gated community » se présente comme une « collection de choses, de signaux, de personnes strictement sélectionnés et contrôlés » selon les propos d'un concessionnaire de ce genre de quartier, content de vanter les mérites de cette forme d'urbanisme. Nous sommes bien en présence d'une sphère sécuritaire.

Or, nous le savons maintenant, là où nous identifions un espace physique clôt comme une « sphère », il faut en chercher l'atmosphère psychopolitique associée. Les résidents du quartier

sécurisé forment une « communauté solidaire » autour de valeurs et de symboles communs. En effet, l'attractivité de tels quartiers réside dans le fait qu'y vivre exprime une forme de réussite sociale et garantit un environnement protecteur stable pour la famille. Ce n'est pas seulement un beau logement que les foyers viennent chercher là, mais un cadre spécifique, choisi et propice à leur épanouissement personnel. L'« atmosphère psychopolitique » qui se dégage du quartier est donc fondée sur le partage du privilège économique et de la gratification sociale entre ses habitants, ce qui le démarque du reste du climat urbain.

1.1.2. La « City » de Londres

La « City » est le nom attribué au centre financier majeur situé au coeur de Londres. En tant que place forte de l'économie mondiale, elle accueille un grand nombre d'importantes entreprises et de banques étrangères. Le quartier fut le théâtre en 1993 d'une attaque de l'IRA par l'explosion d'une bombe. Suite à cet événement, et pour répondre aux pressions des firmes étrangères, il devient impératif pour les autorités de la ville de sécuriser cette sphère financière afin de réassurer les investisseurs. Les politiques décident de déployer un important dispositif de télésurveillance en circuit fermé (« Closed-Circuit TéléVision », CCTV). Il s'agit d'équiper le quartier d'un demi millier de caméras, donc de le placer sous très haute surveillance. La sécurité de ce coffre-fort à ciel ouvert ne dépend pas de murs épais, mais plutôt d'une installation discrète d'yeux de pouvoir, d'agents immunitaires.

Cette mesure repose entièrement sur le principe de l'autoréactivité. Elle a pour objectif de créer un micro-climat stable et bénéfique qui profite autant aux entreprises installées qu'à la politique économique du pays. Nous voyons là que la dimension immunitaire s'exprime principalement dans le modelage de l'atmosphère psychopolitique du lieu, et non dans la construction d'une barrière physique.

1.1.3. Les mégas événements

Cet exemple relate la politique sécuritaire de la ville d'Athènes en lien avec l'événement mondial des Jeux Olympiques de 2004. Ce genre d'événement nécessite des finances considérables, tant pour l'institution que pour le territoire d'Athènes. A ce titre, il n'est permis aucun dérapage. Un responsable de cette politique précisait que la sécurité était assurée jusque dans la haute mer et dans l'espace aérien international (bateaux et avions de l'armée), comme une sorte de parapluie (sphère) sécuritaire au-dessus du pays. Il faut que l'environnement soit hospitalier à ces festivités et que la « communauté d'émotions » (Sloterdijk, 2004) évolue sous contrôle, avec le

minimum de possibilités de débordement ou d'attentat. A l'échelle de la ville qui reçoit l'événement, les organisateurs de ce type d'événement aménagent pour l'occasion des « villages olympiques », véritables villes dans la ville, à l'instar de la « gated community ».

A l'intérieur du village olympique, nous retrouvons la même logique immunitaire défensive : l'espace est fragmenté en zones clairement distinctes entre d'une part les athlètes et les publics, d'autre part entre telle et telle nation représentée. La rationalisation de l'espace est maximale afin de contrôler les foules, et de produire une atmosphère propice aux festivités et à l'émotion partagée.

1.2. L'immunité offensive : vaccination préventive

Dans ce deuxième volet de l'exploration de la littérature géographique portant sur l'analyse d'objets géographiques à partir de la sphérologie, nous nous arrêtons sur l'étude de l'activité pétrolière réalisée par Nicolas Donner. En quoi la station est-elle une sphère immunitaire ?

Les stations situées en pleine mer illustrent bien l'isolation physique propre aux sphères. Les installations ressemblent à d'immenses îles d'acier et de béton, à l'intérieur desquelles vivent en permanence des centaines de travailleurs, comme coupés du monde. La séparation constituée d'eau entre la station et la terre-ferme enferme en quelque sorte la communauté affairée dans un monde-maquette où l'environnement marin est refoulé.

Après avoir observé l'immunité au sens physique, nous devons parler de la dimension immunitaire atmosphérique. Pour cela, il faut voir en quoi consistent les mécanismes de contrôle interne. Puisque la vie sur une station « off-shore » se déroule en vase clôt, la gestion des travailleurs est primordiale. En effet, la forte promiscuité des travailleurs entre eux, souvent pour plusieurs mois, peut créer des problèmes du fait du multiculturalisme des équipes ou encore d'une tendance des individus à l'isolement. C'est pourquoi la gestion d'une station présente les mêmes traits que l'organisation d'une ville à plus petite échelle. Les équipes de travail sont composées selon les caractères ethnoculturels des ouvriers afin de réduire le risque de différends. De plus, la plateforme dispose d'espaces de restauration, de loisirs et de détente conviviaux. Nous retrouvons ici l'enjeu « atmosphérique » propre à l'intégrité psychopolitique de la sphère.

Dans ce qui suit, nous voulons appréhender la logique immunitaire de la station dans sa dimension offensive. Le cas d'une station d'extraction pétrolière installée en milieu dit « plein », c'est-à-dire où est préalablement établie une société locale, est particulièrement révélateur de ces mécanismes offensifs. Ceux-ci visent à travailler l'acceptabilité morale de l'activité extractive dans des régions jugées « à risque » ou encore « en développement ». C'est le cas notamment du Niger, ou encore du Tchad et du Cameroun. Le problème pour l'industrie est de légitimer une

action lucrative et moderne dans des territoires en crise, car il n'est plus possible aujourd'hui d'ignorer radicalement le milieu et les populations autochtones au regard de la communauté internationale.

« A la fois « défensives » et « préventives », les procédures d'immunisation des exploitations ont ainsi évolué vers une plus grande intermédiation entre l'enclave et son milieu d'accueil : du seul registre du *sans*, elles glissent ainsi désormais en partie vers celui d'un *avec*. »¹⁶

Pour autant, il n'est pas question de renoncer à l'action. L'industrie met alors en oeuvre des politiques interventionnistes, volontaires sur le territoire hôte. Par exemple, AREVA au Niger lance un programme de dépistage et de thérapie du SIDA, en lien avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales ainsi qu'avec le gouvernement nigérien. Dans le même temps, les groupes pétroliers emploient dorénavant des gens pour qu'ils aillent auprès des institutions européennes et mondiales, comme la Banque Mondiale afin d'obtenir leur faveur. Les industriels comme le groupe « Exxon Mobil » arguent, dans le cadre de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), que le « contenu local » s'adosse à leur activité : la création d'emplois locaux, la gestion de l'environnement (faune et flore locales), la lutte contre le mercantilisme de la viande de brousse. Ils se positionnent ainsi comme un acteur bénéfique sur ces territoires « faibles ». Pour les groupes pétroliers, la Banque Mondiale fait l'effet d'un isolateur, d'un agent immunitaire financier et moral : financier car pour les investisseurs l'image de la Banque Mondiale conforte les retours sur investissement et moral puisque la Banque Mondiale sanctionne la qualité du projet aux yeux de la communauté internationale.

En définitive, l'aspect interventionniste des compagnies pétrolières configure un certain nombre de relations entre la station et le territoire hôte, dans le but de créer une atmosphère de responsabilité ou de charité en même temps que l'image d'un acteur économique positif. Cette implication sur le territoire vise *in fine* à immuniser l'action, à maintenir ses conditions de possibilités. L'immunité est ici offensive puisqu'elle se construit sur la base d'une relation « avec » le milieu associé cette fois, et non plus seulement « contre » comme c'est le cas dans l'aspect défensif. Le principe est le même que celui du « vaccin préventif » :

« Le registre de l'*avec* (...) relève en effet plutôt de la prescription de mesures « vaccinatoires » qui, par inclusion d'une « dose » de milieu d'accueil dans son champ d'action, fournissent des anticorps favorables à la sécurisation de l'enclave. »¹⁷

¹⁶ Nicolas Donner, « Notes sur la dimension immunitaire des enclaves pétrolières », *Echogéo*, numéro 17 / 2011, p.8-9

¹⁷ Nicolas Donner, *ibid*, p.9

Finalement, l'interprétation sphérologique permet d'aller au-delà des études réalisées dans la littérature géographique sur le sujet des stratégies sécuritaires. Klauser montre, à l'aide de la théorie de Sloterdijk, que les enjeux de la sécurité ne se limitent pas à contrôler les « lignes » de séparation, les frontières ou encore les « points » d'accès sécurisés entre un espace intérieur et l'extérieur. La vision bidimensionnelle, constituée uniquement de lignes et de points, passe à côté du volume intrinsèque qui caractérise chaque production d'espace. Les stratégies immunitaires, dans leur acception défensive, commandent également la surveillance de ce qui se passe à l'intérieur de l'espace clôt, afin d'en assurer l'intégrité psychopolitique, en plus de la seule dimension physique. Le dispositif de télé-surveillance agit finalement de manière analogue au phénomène d'autoréactivité immunitaire au sein de l'organisme.

Dans notre deuxième point, nous avons pu voir que la logique immunitaire était ambivalente, c'est-à-dire à la fois défensive, dans un mouvement de repli, et offensive, dans un mouvement d'ouverture. Nous avons mis en exergue cette dynamique d'ouverture au regard des méthodes employées par les groupes industriels pour s'insérer dans le territoire hôte, et pour entrer en relation minimale « avec » ce dernier. Cela se traduit par le « contenu social » qui accompagne l'activité d'extraction des industriels. Par ce moyen, ils se « vaccinent » en quelque sorte contre le territoire et créent un climat atmosphérique favorable qui immunise leur action.

A partir de l'exposition des concepts que nous venons d'évoquer (« sphères », « atmosphère psychopolitique », « autoréactivité » et « vaccination préventive ») et compte tenu de leur efficacité pour décrire les réalités territoriales contemporaines, nous pensons qu'il est justifié de creuser davantage l'oeuvre *Sphères III - Ecumes* (Peter Sloterdijk, 2004). Le second chapitre de notre travail vise ainsi à explorer la théorie de l'« insulation » dans lequel l'auteur procède à l'analyse de ce qu'il envisage comme le système immunitaire socio-spatial humain.

2. Théorie de l'insulation

Dans la première partie, nous avons évoqué des projets d'urbanisme sécurisés tels les « gated communities ». A ce sujet, nous avons insisté sur la double démarcation (physique et atmosphérique) de ce type de quartier à l'égard de l'environnement. Toutefois, il faut observer que si le quartier dans sa globalité correspond à une sphère immunitaire, il n'en reste pas moins qu'en substance il est constitué d'une multiplicité d'habitations singulières, ou de « foyers ». En effet, à un moment où à un autre, nous observons une sorte de rassemblement des individus duquel naissent les avantages du groupe. Ce mouvement de rassemblement, dans lequel les sphères individuelles se composent pour former une atmosphère d'ensemble, est ce que l'ethnologue américain Hugh Miller nomme l' « Insulation »¹⁸, qu'il faut entendre comme le processus de production d' « îles ».

Sloterdijk expose ce théorème comme ceci :

« Il repose pour l'essentiel sur le fait que les exemplaires plutôt marginaux, dans les grandes communautés de vie, produisent aux périphéries des groupes l'effet d'une paroi vivante sur la face interne de laquelle apparaît un avantage climatique pour les individus du groupe qui séjournent habituellement au centre. »¹⁹

En ce sens, l'amas, ou l' « île », produit sa propre défense contre l'environnement. Tant qu'un individu reste proche du centre, il est moins affecté par les lois de l'environnement extérieur. Cette image est très visible chez les animaux qui vivent en hordes, les gnous par exemple. En effet, lorsqu'ils sont attaqués par les grands félins, il ne peuvent pas compter sur leur vitesse pour échapper à la menace. La meilleure stratégie de défense réside pour eux dans la mise en forme de la horde en un unique paquet groupé. Les individus du centre sont alors protégés des griffes et des crocs, indépendamment de leur disposition corporelle intrinsèque : ils sont immunisés d'une partie de leur environnement sélectif.

Sloterdijk entend élargir ce que Miller a pu observer des espèces animales et végétales à l'espèce humaine. Dans l'île anthropique, à l'instar des gnous, les lois de l'adaptation au monde extérieur sont contournées. Aussi, l'attention tournée vers l'environnement des individus diminue-t-elle au profit de l'attention portée à l'intérieur de l'île. Nous voulons dire par là que les relations inter-individuelles prennent le dessus sur celles en rapport avec l'environnement. Le processus est

¹⁸ H. Miller doit la découverte de cette théorie à l'ouvrage *Le concret et l'abstrait* (1922) de Dieter Claessens.

¹⁹ Peter Sloterdijk, *La domestication de l'Être*, Mille et une nuits, 2000, p.49

le même que celui de la construction de niche évoqué dans l'introduction, par lequel l'environnement écologique contourne l'environnement sélectif.

Dans cette partie, nous proposons de creuser plus avant dans l'oeuvre de Peter Sloterdijk. Nous espérons en apprendre davantage sur l'île humaine et sur les principes immunitaires qui la sous-tendent. Dans un souci de clarté, l'exposition des îles par Sloterdijk comprend l'analyse de trois degrés décroissants de l'art d'isolation des temps modernes : les « îles absolues », les « îles atmosphériques » (ou relatives) et les « îles anthropogènes » encore appelées « écumes ».

2.1. Îles absolues

Les îles absolues naissent de la radicalisation du principe immunitaire défensif, donc de la négation de l'environnement. Elles supposent d'un côté l'isolation en trois dimensions, et de l'autre la capacité d'être mobiles, en s'affranchissant de l'attachement terrestre. Autrement dit, elles sont « autonomes ». Dans le paysage moderne, la technique humaine s'est développée au point qu'il est possible aujourd'hui aux humains de créer des systèmes entièrement autonomes. Le cas des stations spatiales sur l'orbite terrestre ou encore le cas des sous-marins témoignent de ces progrès techniques.

Que nous apprend l'île spatiale ? Elle nous apprend d'une part que la technique permet de répéter les conditions nécessaires au maintien de la vie dans ce qu'elle a de plus hostile : l'installation n'est pas seulement un cadre, elle devient une capsule capable de supporter la vie d'une équipe en autonomie totale. Cela signifie qu'elle doit pouvoir réguler l'atmosphère respirable et le métabolisme des passagers. A cette fin, le coeur de l'île spatiale comprend un *life support system* visant à remplir les missions de la gestion de l'air, de la gestion de l'eau et de la gestion des déchets. Ceci engendre un double renversement : celui de l'habitat, puisque « il ne s'agit plus de placer un édifice dans un environnement, mais d'installer un environnement dans l'édifice »²⁰ ; celui de l'environnement, car l'homme n'est plus dans ce cas l'« environné » dans l'« environnant » (l'environnement), mais devient producteur de l'environnement dans lequel il séjourne. La station est donc instructive pour notre travail dans la mesure où elle rend explicite la situation fondamentale de l'être humain comme l'architecte de son propre environnement, le créateur de sphères auto-animées.

Elle nous apprend d'autre part que le modèle présente une limite infranchissable sur le chemin de l'autonomie absolue. En fait, la station a toujours besoin de ravitaillement en provenance de la Terre. Dans le cas de la Station Spatiale Internationale (ISS), les astronautes reçoivent un approvisionnement frais à des intervalles de quelques mois grâce au Véhicules de Transfert Automatique (VTA). Ce dernier transporte à son bord 8 tonnes de ravitaillement, du carburant, des

²⁰ p.292, *Ecumes*

expériences et des cadeaux pour l'équipage. Puis, le VTA est rempli de 6,3 tonnes de déchets produits par la station avant d'être envoyés dans l'atmosphère pour y brûler. Pour garantir leur fonctionnement, les stations spatiales forment un réseau avec la Terre qui les commande. En cela, elles correspondent au modèle de l' « isolation connectée », qui permet de combiner les avantages de la fermeture du système et ceux de son ouverture.

2.2. Îles atmosphériques

Au même titre que l'île absolue, l'île atmosphérique est une installation isolée en trois dimensions. Cependant, elle n'a pas la caractéristique d'être mobile. Ce type d'îles est construit sur la surface terrestre ou maritime. Leur raison d'être est de créer une enclave atmosphérique dans l'air de l'environnement et de stabiliser une différence permanente entre l'espace intérieur et l'espace extérieur. Ce qui nous intéresse, dans la description future des îles anthropogènes, c'est l'habitude « à percevoir les variables atmotopiques des milieux insulés. »²¹, lequel « atmotope » possède deux modalités : l'atmosphère physique d'un côté, et de l'autre l'atmosphère psychopolitique, comme nous l'avons spécifié plus haut.

La serre botanique en verre est la première illustration historique de ce type d'île : les humains cherchent à répéter l'environnement adéquat pour certaines variétés de plantes tropicales en plein cœur de Londres. On crée ici l'édifice au nom du climat intérieur qui doit y régner. Avec le développement de la climatisation intérieure au cours du XXe siècle, et de la démocratisation de son utilisation, nos sociétés ont acquis de réelles compétences en terme de *design* atmosphérique, ce qui ne fait que confirmer l'interprétation sphérologique que nous tentons de fonder.

L'expérience « Biosphère 2 », lancée en 1991, est sans doute l'entreprise scientifique d'île atmosphérique la plus ambitieuse à ce jour, puisque l'équipe à l'initiative du projet avait l'ambition de répéter sous cloche des écosystèmes entiers et d'y faire vivre en autonomie totale un groupe de huit scientifiques. En plus de la tâche conséquente de gérer en circuit fermé la composition de l'atmosphère intérieure, les biosphériens devaient également assurer leur production de nourriture. La question posée par cette expérience, question qui s'adresse à l'ensemble de la connaissance humaine, est la suivante : Dans quelle mesure sommes nous capable d'explicitier la Terre ? Comprendons-nous globalement comment fonctionnent les principes de régulation de la biosphère ? Visiblement non. Après quelques mois d'encapsulation, l'équipe est confrontée à un problème majeur : il y a un surplus de dioxyde de carbone et un manque d'oxygène dans l'air de l'installation. Malgré tous leurs efforts pour séquestrer le CO₂, les scientifiques sont obligés d'ouvrir l'île pour restaurer les constantes atmosphériques. De cet échec, nous pressentons

²¹ p.299, *Ecumes*

l'urgence et le défi posés par le changement climatique sur Biosphère 1, la Terre, car il ne sera pas possible d'ouvrir les fenêtres.

Les deux formes d'îles précédentes illustrent des cas particuliers de la production humaine d'espaces à vivre rendus possibles par l'ingénierie spatiale et architecturale contemporaine. Dans l'exposition des « îles anthropogènes », Sloterdijk propose un récit de la genèse de l'être humain, de son état initial de pré-hominidé à celui d'homme moderne. Cette anthropogénèse s'appuie sur le courant de l'anthropologie philosophique ²². Le projet du philosophe est ambitieux, voire présomptueux, mais son analyse nous semble pertinente si l'on veut chercher la dimension écologique de la pensée de Sloterdijk, comme nous le proposons en dernière partie.

2.3. Îles anthropogènes

Le récit montre l'insulation humaine par le rejet progressif de l'environnement à l'extérieur des espaces produits par les groupes d'individus. Ce rejet est la conséquence des stratégies immunitaires déployées au travers des techniques humaines qui se sont sophistiquées au cours de l'histoire. Sloterdijk détermine neuf dimensions constitutives des îles anthropogènes. Ces dimensions, ou *topoi*, offrent des prestations de services indispensables à la constitution de mondes des humains :

1. Le chirotope : désigne l'environnement de l'action à portée de main ;
2. Le phonotope : produit la « cloche vocale » au sein de laquelle les co-existants s'écoutent et parlent les uns les autres ;
3. L'utérotope : engendre une force centripète de laquelle naît un sentiment d'appartenance au groupe pour les individus qui le constituent ;
4. Le thermotope : désigne la sphère du confort et sa répartition au sein du groupe ;
5. L'érototope : stimule et contrôle à la fois la vie désirante des coexistants par la compétition affective ;
6. L'ergotope : façonne l'esprit de coopération à partir duquel on formule des oeuvres communes;
7. L'aléthotope : représente le point de collecte de la vérité ;

²² Dont les principaux représentants sont Arnold Gehlen, Dieter Claessens et Max Scheler.

8. Le théotope : apparaît comme espace de révélations des manifestations significatives de l'au-delà ;
9. Le nomotope : est la première constitution ou architecture sociale composée d'attentes, d'obligations et de résistance mutuelles.

Grâce à cette « grille », il devient possible d'appréhender à partir de l'immunité la structure du monde moderne. Dans chacune des dimensions, nous tâcherons de rendre compte de ce qui relève de l'immunité défensive (à la fois physique et atmosphérique) et de l'immunité offensive, en accord avec ce que nous avons vu dans le premier chapitre.

2.3.1. Chirotope

Dans la « savane primordiale », les pré-hominidés se sont dressés sur leurs pattes arrière et ont dorénavant les mains libres, dotées de pouces préhenseurs. Dans cette mesure, ils sont capables de se saisir d'objets de leur environnement proche, et de les manipuler selon des modalités radicalement nouvelles : c'est le chirotope, entendu comme « monde-à-portée-de-main ». Il s'exprime au départ selon trois modes d'usage, grâce auxquels l'être humain contourne « la pression somatique de l'évolution »²³ darwinienne.

Avec le « tranchant », les humains découpent la matière. Ce découpage leur permet de regarder dans les choses opaques, les organismes vivants, ce qui consiste donc à rendre visible l'invisible. C'est le premier fait de l'explicitation, comprise comme mise en avant du sous-jacent. Avec le « dur », ils cassent des objets comme les crânes des animaux, ce qui n'est pas possible à mains nues. Avec le « jet », ils peuvent interagir à distance. Par cette action, le Soi humain se spatialise, concrètement, parce qu'il ramène à portée ce qui est donné comme éloigné. Il y a là une solidarisation entre l'individu et la pierre, si bien que l'espace qui s'étend du bras jusqu'à la portée de son jet constitue une sphère, ou encore une « bulle » sécuritaire. Nous avons ici une forme physique d'immunité, dans la mesure où les humains, grâce au jet, parviennent à se tenir à distance des menaces et à former une frontière potentielle entre le Soi et le non-Soi menaçant.

Cette distanciation physique par rapport à l'extérieur est corrélée par un événement atmosphérique, celui du « sentiment » de sécurité. Le chirotope est donc strictement défensif.

Avec cette fonction du jet, il se tisse aussi une relation entre le vrai (un tir réussi) et le faux (un tir raté). C'est le premier principe de réalité qui apparaît aux groupes humains une fois qu'ils sont sortis des carcans de l'environnement. Cette forme du vrai/faux balistique est la même pour le discours : si je persuade, mon discours est réussi ; si je ne persuade pas, il a échoué. Le rapport humain à la vérité sera détaillé plus bas (cf. *infra* « 2.3.7. Aléthotope »).

²³ *Ecumes*, p.325

2.3.2. Phonotope

Le phonotope désigne la dimension de « l'être-à-l'écoute ». Grâce aux sons articulés, la communication est généralisée, et les groupes humains produisent au quotidien un florilège de sons, origine à la fois de la réassurance et du sentiment de communauté. Les êtres qui parlent la même langue et pour qui les sons articulés apparaissent comme signifiants forment un groupe solidaire, dans lequel les individus se reconnaissent. Le dialogue est le moyen de cristalliser un espace dans lequel les protagonistes s'atteignent mutuellement la raison et le cœur. A grande échelle, nous pouvons identifier de cette manière les Etats, qui tiennent ensemble notamment par le fait que les individus parlent, rêvent et hallucinent dans la même langue. Ceux qui ne comprennent pas les sons du groupe sont perçus comme des étrangers, comme exclus de l'atmosphère psychopolitique commune créée par le langage.

A côté du lieu bruyant se révèle nécessairement son opposé : le lieu silencieux. Ce deuxième lieu est celui du repos avec soi-même, en soi-même, et le premier jalon de la voix spirituelle et intérieure. Le souci du phonotope à l'époque contemporaine s'incarne dans la conception des logements et se traduit par une isolation acoustique des appartements, afin que chaque « cellule » d'habitation soit immunisée des nuisances sonores des autres cellules adjacentes. Le casque audio est aussi une technique phonotopique. Elle permet à de nombreuses personnes de redéfinir leur expérience de la ville bruyante en s'immunisant physiquement du bruit urbain avec leur titre favori.

Nous pensons ainsi que la dimension phonotopique relève exclusivement de l'immunité défensive par rapport à l'environnement.

2.3.3. Utérotope

La terminologie du terme « utérotope » fait référence à l'utérus féminin. Pour Sloterdijk, le rôle des femmes dans la constitution de l'île est capital. C'est par elles que les humains viennent au monde sur l'île anthropogène. La naissance est une étape cruciale du développement humain. Il constitue la première rupture forte, celle opérée entre la mère et l'enfant. C'est pourquoi, comme pour combler cette perte, les humains s'efforcent de répéter des situations internes à l'extérieur, comme pour recréer les conditions de l'utérus maternel.

La figure de la mère est également structurante pour expliquer le sentiment de communauté que peut éprouver un groupe. La formule « Notre mère patrie » en est une manifestation. Elle sous-entend que tous les membres d'un pays forment une communauté unique descendante de la même mère. Il en résulte la naissance du groupe fortement cohérent sous la forme d'utérotope

nation. Il en va de même avec le mythe d'Adam et Eve à partir duquel naît l'utérotope atmosphérique chrétien comme une communauté fortement cohérente.

Concrètement, l'utérotope se matérialise progressivement chez l'espèce humaine par les cabanes. Ces dernières marquent une frontière nette entre le « dedans » et le « dehors », le soi et le non-Soi. Il faut voir par là le premier fait de couveuse atmosphérique : les groupes humains répètent des espaces intérieurs communs dans un extérieur commun (l'environnement, la biosphère). L'environnement est refoulé physiquement par les installations humaines.

Là encore, nous identifions seulement le trait défensif de l'immunité.

2.3.4. Thermotope

Le thermotope est ce qui a trait à la sphère du confort et de la gâterie et à sa répartition au sein du groupe. Nous entendons par là, trivialement, la capacité à modeler la température de l'espace intérieur de la sphère, et donc à se protéger du froid extérieur. C'est avec le feu que naît vraisemblablement la première technique thermotopique. Aujourd'hui, au sein des logements, plusieurs thermotopes apparaissent sous forme d'appareils électroménagers : le four, les plaques chauffantes, le réfrigérateur, les radiateurs... Dans la sphère des sociétés modernes, nous pouvons rassembler dans le thermotope tout ce qui constitue d'une manière ou d'une autre les privilèges économiques, le fait d'avoir de l'argent. En effet, dans les lois du marché, ce qui protège le mieux de la faim, du froid et des difficultés matérielles, c'est encore d'avoir le porte monnaie plein. Par extension, nous pouvons aussi inclure dans le thermotope les services de redistribution des richesses des états comme par exemple la sécurité sociale dans nos pays occidentaux, là où le thermotope est une véritable institution.

En corrélation avec ces gâteries physiques, comme nous l'avons vu avec le cas des « gated communities », naît un climat psychopolitique de réussite et de gratification sociale.

2.3.5. Erototope

L'érototope désigne le champ des désirs humains. La dimension érotique de la vie sur l'île moderne est aujourd'hui de l'ordre de l'intime, du tabou. Ce n'est pas le cas dans certaines tribus où les individus ont l'habitude de s'ébattre en public. C'est qu'il y a des variations érototopiques entre ces deux modèles. Nous dirons que l'érototope moderne configure et contrôle de façon rudimentaire les pulsions sexuelles des individus à l'intérieur de l'île et relève donc de l'immunité strictement défensive. Concrètement, dans les logements, le souci de l'érototope se traduit par

l'éloignement entre la chambre parentale et la chambre des enfants, ce qui crée une atmosphère d'intimité pour la sexualité.

2.3.6. Ergotope

« L'ergotope constitue l'espace dans lequel l'homme est entouré et saisi par les devoirs, (...) l'ordre de mobilisation au combat contre l'ennemi extérieur. »²⁴ L'ergotope est défini par l'état d'urgence, le moment où la mobilisation face à une crise se révèle vitale. Aujourd'hui ce sont les crises environnementales ou le terrorisme qui jouent le rôle de menaces, de stressseurs globaux des temps modernes.

La communauté ergotopique évolue sous le joug des médias de masse, qui diffusent en continu des informations pour la plupart dramatiques, comme les attentats, ou les catastrophes naturelles. Les menaces auxquelles le groupe doit faire face sont le terrorisme, ou la nature. Pour se protéger, l'effort collectif consistera à générer une atmosphère de puissance et de victoire dans les événements douloureux. Le cas de la marche « Charlie » est un bel exemple : la communauté française a été blessée mais elle a aussitôt comblé cette blessure par une marche victorieuse contre le terrorisme.

Pour l'aspect physique, l'ergotope se traduit par exemple sous la forme du plan « Vigipirate » en France, qui a la spécificité d'être diffus dans le monde urbain.

2.3.7. Aléthotope

La première forme de vérité sur l'île humaine, nous l'avons vu, apparaît avec la fonction du jet (tir réussi / tir manqué) mais également à la capacité qu'ont les propositions de persuader ou de dissuader l'auditoire. L'aléthotope est le lieu du savoir collectif, qui peut être considéré comme un grenier car on conserve dans le grenier ce qui est susceptible de servir à un moment où à un autre, ou ce qui est cher à nos yeux. C'est-à-dire qu'on a examiné l'objet et qu'on l'a jugé comme bon à garder. Il en va de même pour les vérités que pour les objets et les souvenirs qu'on entasse.

A l'heure du miracle grec au VI^e siècle avant J-C, lorsque l'abstraction permise par les mathématiques a rendu possible par exemple de calculer des distances ce qu'il était jusque là impossible de faire avec des outils comme la règle, ou encore lorsque la philosophie a dissipé les apparences premières du monde, il s'est produit un phénomène sans précédent dans l'aléthotope : « la sécession des philosophes et scientifiques d'avec leurs communes »²⁵. De ce fait, la société

²⁴ p.364, *Ecumes*

²⁵ p.384, *ibid*

se divise en deux classes dans le champ du savoir. Ceux qui détiennent les clés du grenier, ou les secrets de l'expertise, exercent une forme de pouvoir et de contrôle, comme si ils étaient en mesure de professer des vérités absolues venues d'un extérieur qu'eux seuls étaient aptes à appréhender.

Aujourd'hui, les expertises et les technologies sont les outils physiques de l'aléthotope qui immunisent les êtres humains. Par exemple, dans les régions sismiques, les autorités comptent sur les expertises des sismologues et les constructions antisismiques pour prévenir et parer la menace environnementale. Ces outils physiques sont corrélés par un climat psychopolitique de maîtrise de l'environnement.

Toutefois, dans le paysage contemporain, l'auteur remarque les prémises d'une reconfiguration aléthotopique à venir :

« Les combats d'experts, aussi gênants qu'interminables, sur le champ des prétendues vérités externes, donnent à un assez grand public le sentiment que même la vérité n'est pas plus que ce qu'elle a été ; la valeur psychosociale de l'expert - la possibilité de se soumettre à sa parole et donc de mettre fin au doute - est indéniablement en déclin. (...) Un nombre non négligeable de contemporains ont compris qu'en choisissant l'expert, ils choisissaient eux-mêmes le résultat de l'expertise. »²⁶

L'autorité de l'expertise est remise en question du fait que sur un même point les expertises peuvent être parfaitement divergentes. Ce constat est flagrant dans les cas d'expertises environnementales.

2.3.8. Théotope

Les humains ont toujours exprimé un intérêt pour les morts et les dieux, c'est-à-dire pour ce qui se trouve « au-delà » de ce qu'il est possible d'atteindre et de voir. L'espace de l'au-delà et du commerce des vivants avec l'au-delà (les lieux de cultes, les sépultures où l'on vient se recueillir et parler au défunt ou avec l'au-delà) constitue le théotope, aussi compris comme l'espace de la transcendance. Le théotope est également le lieu des vérités dissimulées, du savoir absolu. A certaines époques de l'histoire occidentale, les notions de « défunt » et celle de « vérité » sont étroitement liées. Dans certains cultes, les humains invoquent les morts pour se procurer de l'information en provenance de l'au-delà, des vérités transcendantes.

Les progrès de la science et des technologies dans le monde occidentale au cours des siècles derniers ont cependant modifié la structure du théotope moderne :

²⁶ p.387, *Ecumes*

« Si l'intérêt pour les choses de l'au-delà décline dans la modernité, c'est en premier lieu parce que l'on ne peut pratiquement plus avoir recours aux défunts pour obtenir des informations sur les choses à venir ; leur opinion ne serait pas d'un grand secours s'il s'agissait d'établir des règles techniques pour le futur management du monde. »²⁷

De ce constat, nous dérivons vers l'époque contemporaine où la mort de dieu est un fait. Certains penseurs diagnostiquent un nihilisme prégnant. La pensée optimiste de Sloterdijk propose quant à elle l'avènement d'une troisième transcendance qui serait celle de l' « Autre humain »²⁸. Dans la mesure où l'Autre se présente à nous depuis le « là » et non depuis l'au-delà, le théotope contemporain glisse du transcendant vers l'immanent.

2.3.9. Nomotope

Si les autres topoi ne présentent pas de caractéristique éthique interne à l'île, le nomotope est précisément l'élément qui vient rigidifier le corps social par des composantes morales. Quelles sont les valeurs du groupe ? Pourquoi les individus choisissent-ils de participer au vivre-ensemble ? Ces questions interrogent la structure sociale et l'architecture normative qui la maintiennent. L'architecture normative, ou « tenségrité »²⁹ sociale est le nomotope. L'élément structurant de ce dernier à l'époque moderne est selon Sloterdijk la division du travail et sa résultante en terme de besoin du marché : d'une part, le fait que les tâches soient toujours plus spécialisées ; d'autre part, le fait que les différentes tâches de production soient éclatées dans l'espace. Par exemple, pour produire un avion aujourd'hui, on utilise des éléments qui le constituent ne sont pas produits ensemble au même endroit. Au contraire, les réacteurs proviennent d'un pays, les ailes d'un autre, et l'assemblage est finalement réalisé dans un troisième pays. Ceci a pour conséquence que chaque unité de production et donc chaque travailleur est dépendant d'autres chaînes de production avec d'autres travailleurs. Les choses sont ainsi comme attachées mais à distance, par l'interposition des besoins du marché. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui il existe une éthique planétaire essentiellement fondée sur les lois du marché ou sur les principes économiques du développement. Nous ajoutons à cela l'organisation hiérarchique systématique, dans toutes les entreprises ou institutions, et *in fine*, dans tous les tous groupes humains. Les lois du marché et l'organisation hiérarchique, en tant que techniques de contrôle unilatérales de l'île moderne, constituent un aspect défensif psychopolitique de l'immunité.

²⁷ p.405, *Ecumes*

²⁸ p.407, *Ecumes*

²⁹ Terme venant de l'abréviation de *tension integrity structures*, mises au point par l'architecte Buckminster Fuller.

Ces valeurs économiques et politiques sont fortement ancrées dans nos habitudes. En un sens, elles constituent l'air, l'atmosphère psychopolitique, sous la serre anthropogène globale de la modernité. Les discours politiques, les lois, les institutions sont les lieux de la dispersion de ces valeurs dans l'air. Dans les cas des controverses en aménagement du territoire par exemple, lorsque les protagonistes défendent telle ou telle position, ils se livrent justement bataille pour cette atmosphère.

Les deux premiers types d'îles (absolues et atmosphériques) sont instructifs. Les cas particuliers des stations spatiales et des serres affichent la pointe visible du fait que l'humain est un être producteur d'espace, que l'humain est intrinsèquement spatial, dans la mesure où il s'aménage des sphères auto-animées après refoulement de l'extérieur.

Notre incursion dans le troisième type d'îles (anthropogènes) s'est avérée difficile à mener : le style métaphorique et l'amplitude des connaissances mobilisées par l'auteur rendent difficile sa compréhension.

	Immunité défensive		Immunité offensive
	Physique	Psychopolitique	
Chirotope	Contournement de la stricte adaptation des corps	Distanciation	/
Phonotope	Cloche vocale/ insonnorisation	Sentiment de communauté	/
Utérotope	Habitat/habitation	Appartenance forte	/
Thermotope	Climatisation/chauffage/ privilèges économiques	Gratification/réussite sociale	/
Erototope	Chambres isolées	Intimité	/
Ergotope	« Vigipirate »	Victoire	/
Aléthotope	Technologies/expertises	Maitrise	/
Théotope	Cimetières, lieux de culte	Dieu/défunts/vérités absolues	/
Nomotope	Palais, places boursières	Architecture socio-politique normative (lois du marché, progrès, hiérarchie)	/

Le tableau récapitulatif ci-dessus, bien qu'approximatif en ce qui concerne l'immunité défensive montre cependant clairement le fait qu'il n'y a pas d'immunité offensive à l'échelle de l'île anthropogène. Nous en concluons qu'il ne peut y avoir d'immunité offensive que dans les cas où un projet s'implante sur un territoire, à l'image de la station pétrolière en milieu dit « plein ». Nous dirons que l'immunité offensive surgit exclusivement dans les cas de territorialisation d'un projet.

Nous retenons toutefois de la description des îles anthropogènes le nomotope, que nous identifions au champ de la politique et aux valeurs dominantes de la société. Nous retenons également les reconfigurations aléthotopique et théotopique qui sont en cours dans nos sociétés contemporaines.

3. Cas de controverse environnementale : le projet de Center Parcs à Roybon

Nous proposons une succession de bulles. Le cottage, le confort d'être chez soi ; la bulle du paradis aquatique tropicale, chaude, sécurisante ; le domaine lui-même clôturé.

Un directeur marketing de Center Parcs

Dans cette partie, nous voulons mettre à l'épreuve les apports théoriques énoncés dans les chapitres précédents. Pour réaliser ceci, nous explorons la controverse liée au projet de Center Parcs de Roybon, en Isère. De manière intuitive, nous pensons que des logiques immunitaires sont à l'oeuvre, principalement du côté de Center Parcs. Rien ne semble pouvoir arrêter ce projet qui pourtant génère beaucoup de violence à l'échelle de la commune de Roybon entre les partisans et les opposants aux projets et qui de plus a reçu un avis défavorable de l'enquête publique de 2014 au titre de la Loi sur l'eau. Le motif principal de la contestation est la destruction de zones humides engendrée par le site touristique.

3.1. La bulle Center Parc

« Center Parcs » est une marque néerlandaise de villages de vacances et de résidences de tourisme. Le concept s'articule autour de courts séjours ouverts toute l'année au coeur de domaines forestiers. L'hébergement s'effectue dans des « cottages » (habitations) construits autour d'équipements de loisirs, comme le fameux « Aqua mundo », et de services (restaurant, commerces...). L'*Aqua mundo* est un vaste dôme chauffé à 29° toute l'année avec un réseau de bassins d'eau (chauffée également à 29°) au milieu d'une végétation tropicale. Il constitue au sens propre du terme une « île atmosphérique ».



Center Parcs
Hochsauerland

Source : <http://www.wintersport-arena.de/en/wintersport-arena/ohne-schnee/sehenswuerdigkeiten/Medebach.php>

Les villages de vacances « Center Parcs » ont été rachetés en 2003 par le groupe « Pierre & Vacances » (P&V) et on compte aujourd'hui 20 domaines en Europe dont 4 en France. Deux autres domaines sont en construction : le Bois aux daims dans la Vienne - ouverture prévue en juillet 2015 ainsi que la forêt des Chambaran - ouverture prévue en juillet 2017. Trois autres domaines sont en projet dans le Jura, la Saône-et-Loire et le Lot-et-Garonne. Nous nous intéresserons spécialement au projet du nouveau Center Parcs des Chambaran, à côté du village de Roybon dans l'Isère.

Le groupe P&V est coté en bourse, il se présente comme un acteur économique fort. Gérard Brémond en est le PDG, et il s'avère être un homme influent dans le milieu politique. D'après le magazine Terra Eco, il aurait récemment négocié avec le ministre délégué au Budget un amendement prolongeant le dispositif Censi-Bouvard. Ce dernier permet aux investisseurs dans l'immobilier locatif meublé de bénéficier de réduction d'impôt sur le revenu et de récupérer la TVA sur l'acquisition des biens. Le dispositif convient parfaitement à l'activité de Mr Brémond qui construit des villages de vacances au milieu de nulle part.

Pour nous donner une idée, l'image ci-dessous montre une vue satellite du Center Parcs « domaine Les Bois-Francis ». Elle nous permet de nous rendre compte de l'emprise au sol d'un tel projet et de l'entreprise de terraformation que le complexe touristique nécessite (déforestation, creusement de bassins...). Sur ce cliché on peut voir également le fameux dôme de l'*Aqua mundo*, d'un diamètre de 60m environ.

vue satellite du « domaine Les Bois-Francis, 1/6000
Source : GoogleMap



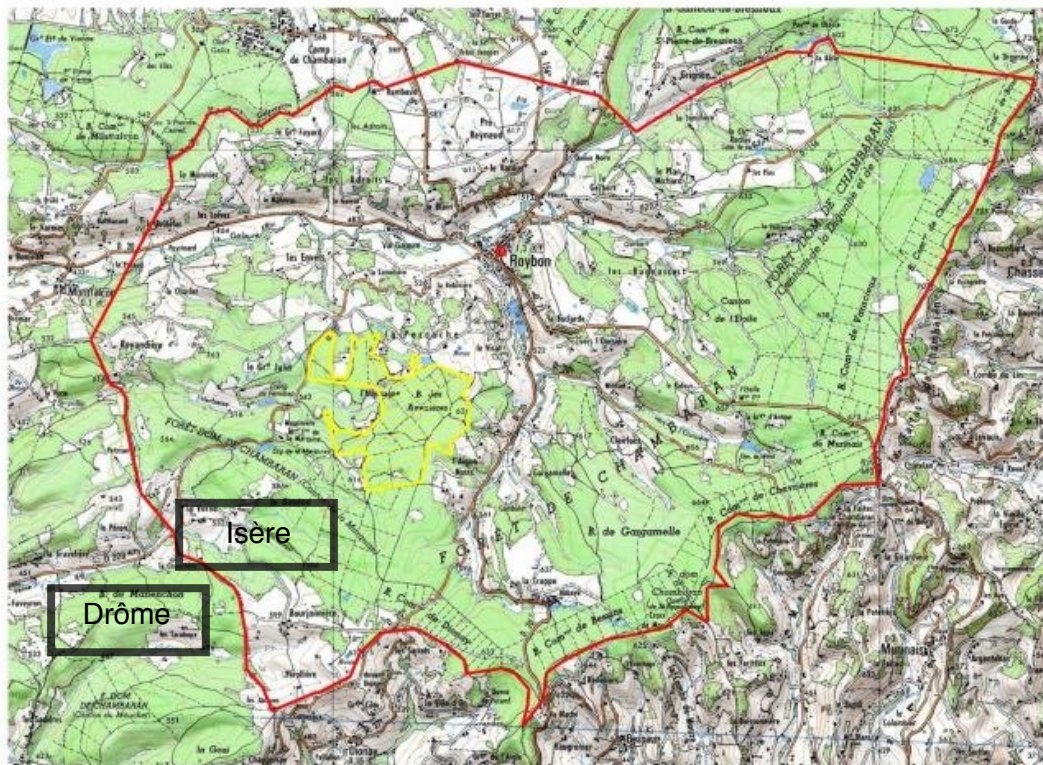
3.2. La commune de Roybon, un *terrain favorable*

Roybon est une petite commune au nord-ouest de l'Isère, collée à la frontière drômoise, en région Rhône-Alpes. Elle se situe au centre du triangle formé par Lyon (à 1h10 en voiture), Grenoble (à 50min) et Valence (à 50min). L'aéroport de Grenoble-Isère est à 20 minutes.

Le village comprend 1300 habitants. Son taux de renouvellement des populations se révèle faible car l'immigration et la natalité ont fortement baissé depuis plus d'un siècle, tant par le taux d'immigration que par le taux de natalité (2600 habitants en 1851). Roybon présente un faible dynamisme économique comme en témoigne la fermeture progressive des commerces locaux. Le territoire est placé en « Zone de Revitalisation Rurale »³⁰. En 2007, la dette s'élève à plus d'un million d'euros pour ce petit bourg.

En 2007, Pierre & Vacances choisit le département de l'Isère et la forêt des Chambaran pour construire son nouveau Center Parcs. André Vallini, à l'époque président du Conseil général de l'Isère, appuie le projet. Le maire, Monsieur Bachasson, voit également ce projet comme « une chance inouïe » pour la commune.

contour administratif de la commune de Roybon (en rouge) et contour du futur CP (en jaune), 1/66000



Source : <https://zadroybon.wordpress.com>

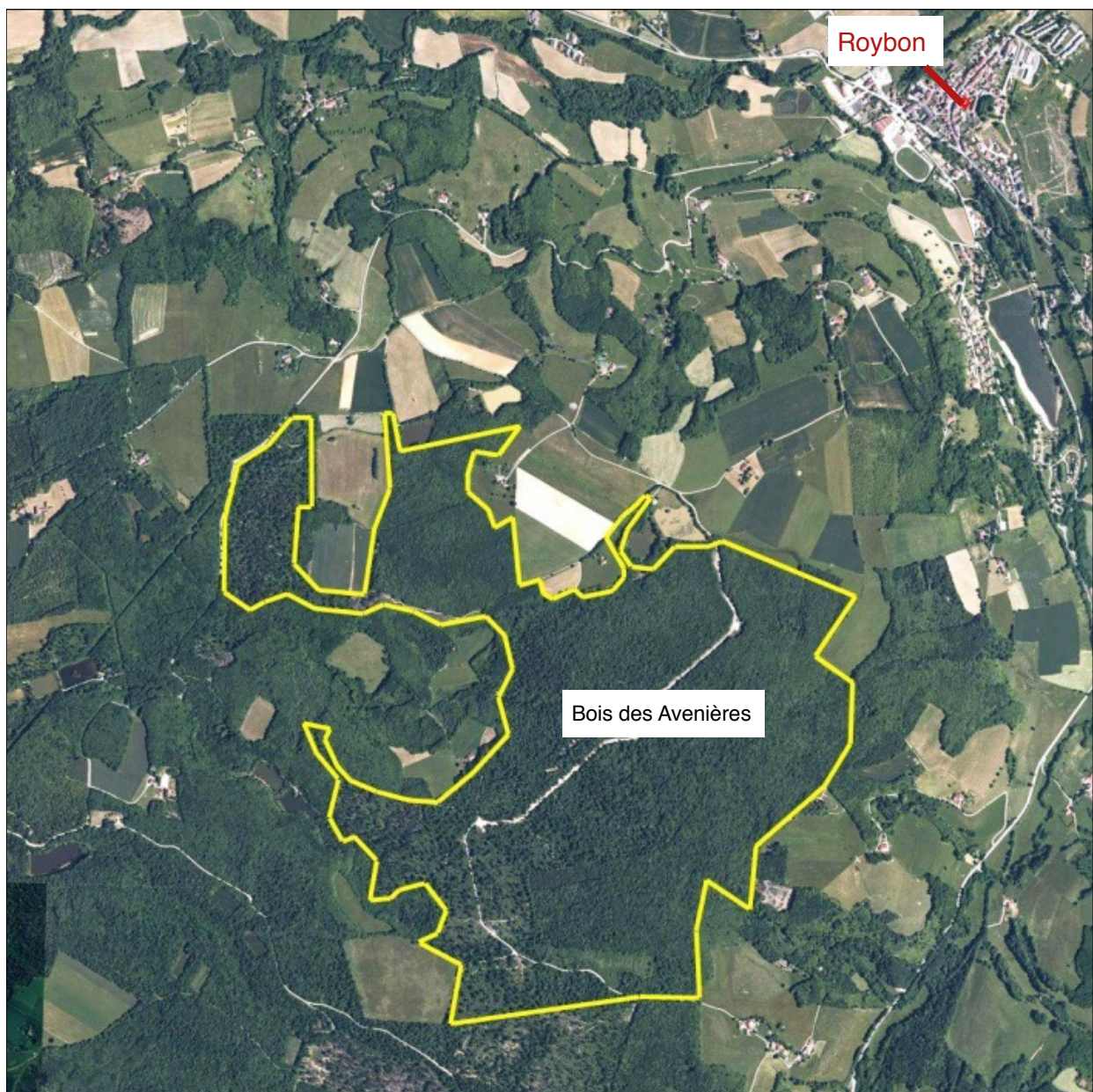
³⁰ Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, 4 février 1995

3.3. Le projet « Center Parcs dans la forêt des Chambaran »

3.3.1. Présentation

Ce projet est de grande envergure. Il deviendrait le plus grand Center Parcs d'Europe, avec une capacité de 5628 lits. Le taux de remplissage moyen des autres Center Parcs d'Europe étant de 85% toute l'année, il est possible d'évaluer la fréquentation quotidienne du centre de loisirs à 4114 touristes, soit trois fois la population totale de Roybon.

Le projet serait réalisé à deux pas du village, plus spécifiquement au bois des Avenières (environ 200 hectares) dans la Forêt domaniale des Chambaran (environ 7300 hectares).



Parking
7,5 ha

**1000
cottages**
45 ha

**Equipements
de loisirs ***
5 ha

Voirie
5,5 ha



Plan masse du Center Parcs, 1/20000 Source : <https://zadroybon.wordpress.com>

* Les équipements de loisirs comprennent : l'*Aqua mundo*, une ferme pédagogique, un complexe sportif, des parcours d'accro-branches, des restaurants, boutiques et supérettes, un centre de séminaire (5000m²).

Comme le montre l'image ci-dessus, le projet Center Parcs à Roybon réaménage intégralement la surface boisée des Avenières. L'emprise au sol globale est de 63 ha. Cependant, cela ne constitue pas toute la surface à déboiser. Il est aussi prévu que chaque *cottage* soit entouré d'une ceinture de 5m de large absente d'arbres. Au total, ce sont donc 90 ha de forêt qui doivent être déboisés.

3.3.2. Les procédures du groupe P&V

Pierre & Vacances est le maître d'ouvrage du projet. Le 21 mars 2008, le groupe crée deux sociétés en nom collectif (SNC) : la SNC Roybon Cottages spécialisée dans le secteur d'activité des supports juridiques de programmes, la SNC Roybon Equipements spécialisée dans le secteur des activités des marchands de biens immobiliers.

La première a pour fonction de gérer les démarches administratives comme l'obtention des permis (de construction et de déforestation) en lien avec la réalisation du projet ainsi qu'avec les études d'impacts adossées aux démarches d'obtention de ces permis. En terme sphérologique, nous dirons que cette SNC Cottage gère la dimension nomotopique du projet car elle s'occupe du contexte juridico-institutionnel, des procédures établies de l'aménagement du territoire en France.

La seconde sert à récolter l'argent nécessaire à la construction des habitations car le groupe P&V ne débourse rien pour la construction. Ce sont des investisseurs privés ou publics et des particuliers qui achètent sur plan les futurs cottages. Ensuite, la société se charge de les louer et de verser une somme convenue aux propriétaires des cottages.

Rapidement après l'annonce par Pierre et Vacances de sa volonté d'implanter un futur Center Parcs à Roybon, certains habitants se dressent contre le groupe. Ils estiment que ce projet est une menace pour l'écosystème local dans la mesure où il prévoit la destruction d'une zone classée « Zone humide » Ils entament les démarches habituelles qui consistent à déposer des recours en justice à chaque étape de la procédure. Nous appelons cela la controverse légale. Dans les quelques pages qui suivent, nous proposons un récapitulatif chronologique des étapes clés de cette controverse. Il s'agit là d'une suite de faits ne présentant aucune analyse de notre part. Pour le lecteur connaisseur de ce sujet, il est possible de passer directement à la partie « Center Parcs, un projet immune ? ».

3.4. Chronologie de la controverse ³¹

Septembre 2008 : Premières distributions à Roybon de textes critiques contre le projet.

Printemps 2009 : Création de l'association informelle Quelques opposants à Center Parcs (QoCP), qui distribue des textes, colle des affiches et fait signer une pétition.

11 novembre 2009 : QoCP organise une promenade dans le bois des Avenières, qui réunit environ soixante-dix personnes.

Fin 2009 : Création de l'association Pour les Chambaran sans Center Parcs (PCSCP).

Juillet 2010 : Un premier permis de construire est signé mais attaqué au Tribunal administratif. S'ensuivent plusieurs recours déposés par PCSCP qui ralentissent le projet.

29 juin 2012 : 1 000 personnes se rassemblent pour le Center Parcs au stade de Roybon.

21 mars 2014 : 250 personnes se rassemblent devant le Conseil général de l'Isère à Grenoble pour demander l'annulation du Center Parcs.

Printemps 2014 : Travail de la commission d'enquête au titre de la loi sur l'eau (qui se déroule du 16 avril au 28 mai 2014 sur la commune de Roybon).

Fin juillet 2014 : La commission publie son rapport et émet un avis défavorable.

25 septembre 2014 : Le Coderst (COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) rend un avis favorable.

3 octobre 2014 : Le préfet de l'Isère, qui s'appuie sur l'enquête réalisée par le Coderst, donne son accord pour le démarrage des travaux au titre de la loi sur l'eau.

16 octobre 2014 : Le préfet de l'Isère donne son accord pour la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats, ce qui rend les travaux possibles.

³¹ source : <https://zadroybon.wordpress.com>

20 octobre 2014 : Dès le lundi suivant, les travaux de déforestation commencent (sans respecter le délai normalement établi afin que d'éventuels recours soient déposés), avec la présence de vigiles et des patrouilles de gendarmes. Le même jour, à l'appel de PCSCP, une quarantaine de personnes se réunissent sur le site pour dénoncer le début des travaux.



Source : <https://zadroybon.wordpress.com>

26 octobre 2014 : Rémi Fraise est tué sur le site de Sivens dans le Tarn.

29 octobre 2014 : Une trentaine de personnes retirent des piquets sur le chantier.

30 octobre 2014 : Trois élus ELLV publient une tribune dans Libération intitulée : « Barrage de Sivens, Center parcs en Isère : mêmes causes, mêmes effets ? ».

5 novembre 2014 : En hommage à Rémi Fraise, plusieurs centaines de personnes défilent à Grenoble contre les violences policières et les Grands projets inutiles, dont le Center Parcs.

16 novembre 2014 : 600 personnes participent à la « marche forum » organisée par PCSCP.

Nuit du 20 au 21 novembre 2014 : Du matériel est incendié sur le chantier.

30 novembre 2014 : 1 000 personnes pénètrent sur le chantier, gardé par des vigiles, et traversent la forêt dont 40 hectares ont déjà été déboisés. La maison forestière de la Marquise à la lisière du site de Pierre & Vacances est occupée, elle est rebaptisée « Maquizad ». La semaine suivante, des opposants empêchent la poursuite des travaux et les entreprises retirent leurs engins de chantier.



Source : Revue « De tout bois », premier trimestre 2015

6 décembre 2014 : À Grenoble, une cinquantaine de personnes manifestent contre les Grands projets inutiles dont le Center Parcs. Le soir même à Roybon une marche aux flambeaux rassemble 500 personnes. Sur le site, des préfabriqués sont vidés sous les yeux des vigiles. A partir du lendemain, la zone du chantier est occupée par les zadistes en permanence.

7 décembre 2014 : 2 000 manifestants se retrouvent à Roybon pour soutenir le Center Parcs, dont de nombreux élus de tous bords.

8 décembre 2014 : Plusieurs centaines d'élus de la région, mais aussi d'ailleurs, favorables au Center Parcs, se réunissent à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

14 décembre 2014 : Les « pro », au nombre de 2 000, déambulent dans les rues du village.

18 décembre 2014 : Le tribunal administratif de Grenoble étudie quatre recours déposés par les associations (PCSCP, la Frapna ³², l'URFEPRA ³³ et la fédération pour la Drôme de la pêche et la protection du Milieu Aquatique) contre les deux arrêtés préfectoraux autorisant les travaux (loi sur l'eau et espèces protégées).

23 décembre 2014 : Le juge des référés rejette trois des quatre recours déposés concernant l'arrêté du 16 octobre (espèces protégées), mais pas celui relatif à l'arrêté de la loi sur l'eau déposée par la fédération des pêcheurs drômois. Ceci permet la suspension de l'arrêté de la préfecture autorisant les travaux au titre de la loi sur l'eau.

En définitive, la construction du Center Parcs est suspendue et les entreprises ne peuvent plus intervenir sur le terrain occupé par des zadistes.

24 décembre 2014 : Pierre & Vacances annonce qu'il va se pourvoir en cassation.

24 décembre 2014 : Un arrêté du Conseil général interdit l'accès en véhicule d'une partie de la départementale qui mène à la Maquizad. Cet arrêté est appliqué systématiquement à partir du 31 décembre.

28 décembre 2014 : Le PDG de Pierre & Vacances se déclare dans Le Journal du dimanche « prêt à dialoguer en personne (...) avec les associations qui ont lancé des recours ».

2015 : 23 000 signatures pour la pétition contre le Center Parcs de Roybon.

7 janvier 2015 : PCSCP dépose un recours en cassation pour contester la décision du 23 décembre.

Janvier – février 2015 : Pendant ce temps là, des cabanes fleurissent dans le bois des Avenières.

³² Fédération Rhône Alpes de la Protection de la Nature

³³(Union Régionale des FÉdérations départementales des associations agréées de Pêche et de protection du milieu aquatique de Rhône-Alpes)

3.5. Center Parcs, un projet « immune » ?

Nous allons tenter de révéler les stratégies immunitaires qui selon nous oeuvrent autour de l'implantation du projet de Center Parcs.

3.5.1. L'immunité par « vaccination négative »

Le premier point sur lequel nous voulons revenir, c'est la façon dont le groupe Pierre & Vacances a pu devenir un acteur indispensable au territoire. Lorsque le projet a été présenté à la mairie de Roybon, il a été accueilli comme une chance inouïe pour ce modeste territoire en marge de l'île moderne : grâce à la seule taxe foncière, le Center Parcs ferait entrer 600 000 euros dans les caisses de la commune tous les ans.

« Le bois des Avenières serait finalement rentable ! » ³⁴

En retour, le maire fait un geste envers P&V en vendant la forêt à titre non-constructible (0,30cts/m²) avant de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour autoriser la construction. Dans le même entretien, il a été convenu également que la commune se charge de réaliser des travaux sur les infrastructures routières, afin de faciliter l'accès des futurs touristes. Dans la région, les routes sont trop étroites. La commune emprunte donc 4 millions d'euros pour réaliser un contournement routier du village.

Or, sept années sont passées et le Center Parcs n'est toujours pas sorti de terre ; il ne rapporte rien à la commune. Aujourd'hui, la dette de ce modeste village s'élève à plus de 5 millions d'euros. Par une ironie du sort, si la situation économique est telle, c'est à cause du projet Center Parcs et du contournement routier qu'il recommandait il y a 7 ans. Et aujourd'hui, le seul moyen crédible de payer la dette est ce même projet Center Parcs, devenu indispensable.

Nous venons d'exposer ce que nous pensons correspondre à une stratégie immunitaire. Avec la dette, P&V entre en relation avec le territoire et crée les conditions atmosphériques favorables à son action (la construction du Center Parcs). Nous pouvons identifier là une stratégie offensive de l'immunité, comme dans le cas de la station pétrolière en milieu « plein ». Mais il ne s'agit pas d'une « vaccination préventive ». Cette dernière consiste à intégrer à l'organisme (le projet) une dose d'antigène (le milieu) afin que le système immunitaire de l'organisme devienne intolérant, autrement dit qu'il apprenne à répondre et détruire l'agent pathogène. Dans le cas de la station,

³⁴ Marcel Bachasson, maire de Roybon en 2007.

l'immunité consistait à obtenir l'approbation de la communauté internationale au moyen du contenu social.

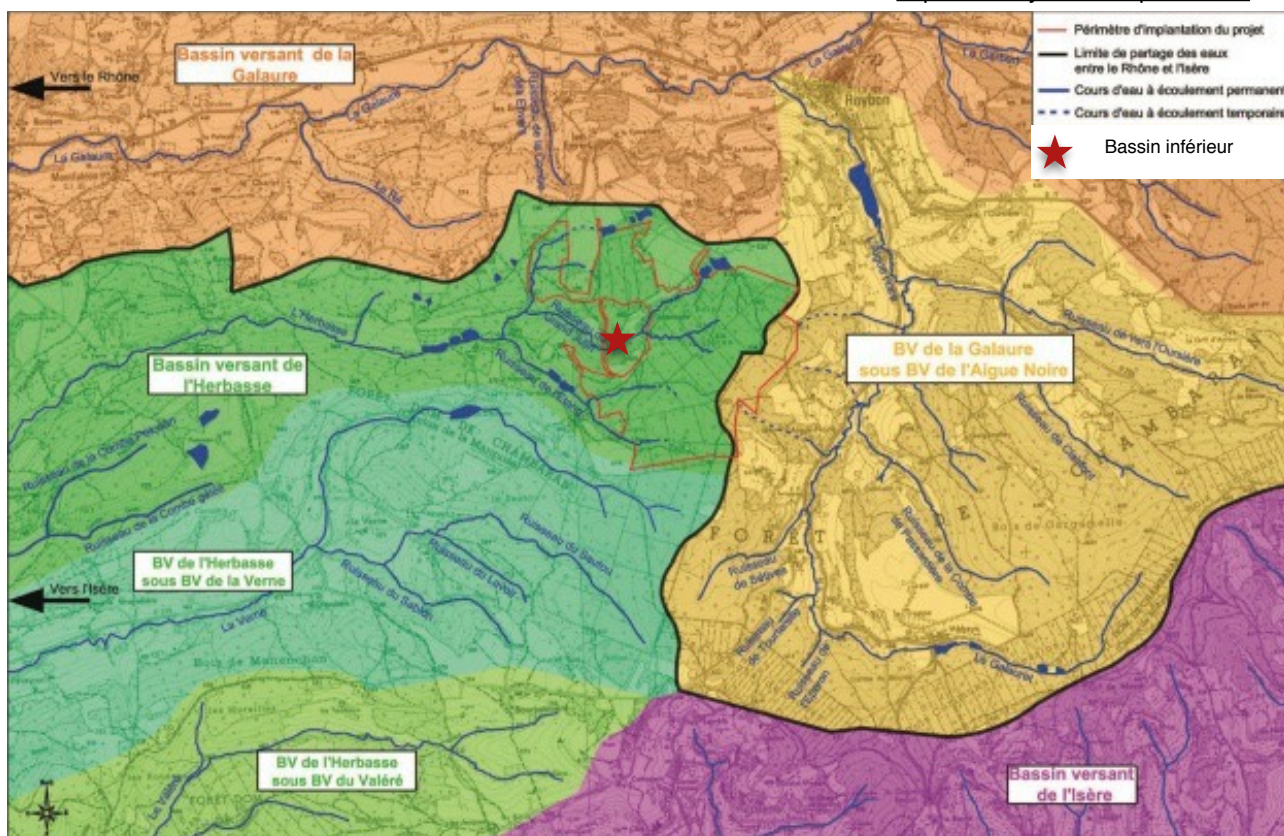
De ce que nous avons observé à propos du Center Parcs lorsqu'il a été présenté à la commune, nous pensons qu'il s'agit d'une « vaccination négative »³⁵. Cette notion vient de travaux contemporains en immunologie faits sur les greffes d'organes. Le problème lié aux greffes est le phénomène de rejet du greffon par le système immunitaire de l'organisme hôte. Une solution envisagée face à ce problème est l'administration préalable dans l'organisme hôte d'un ensemble de cellules immunitaires régulatrices pour empêcher la réponse immunitaire de l'hôte sur le greffon. Le principe est d'augmenter la tolérance immunitaire de l'organisme hôte pour inhiber la réaction immunitaire. De manière analogique, nous retrouvons la même configuration dans notre cas : le groupe administrerait des dettes sur le territoire hôte pour empêcher la réponse immunitaire de l'hôte face au greffon. Cela revient à empêcher une trop forte opposition publique au projet.

La différence entre ces deux modes de vaccination est que dans le premier cas (préventive), il s'agit de favoriser l'intolérance de l'organisme vacciné, alors que dans le second (négative) il s'agit d'augmenter sa tolérance.

3.5.2. L'immunité géo-administrative

Pour illustrer une forme d'immunité défensive (contre le milieu), nous essaierons de montrer l'immunité conférée par l'emplacement géographique du site. Nous l'avons vu, il se situe à la frontière entre la Drôme et l'Isère. Nous avons de fortes raisons de penser qu'il ne s'agit pas là d'un hasard. Le rapport d'enquête au titre de la loi sur l'eau montre que le « principe d'évitement » selon lequel le maître d'ouvrage doit envisager des localisations alternatives pour son projet n'a pas été respecté. Alors pourquoi ce projet à Roybon et pas ailleurs ? D'une part, il y a le fait que le village soit placé en « Zone de Revitalisation Rurale » ce qui permet aux acquéreurs de *cottage* de bénéficier de déduction fiscale. D'autre part, et chose bien plus intéressante, le fait de flirter avec la frontière permet d'ignorer les conséquences non intentionnelles du projet, en l'occurrence le problème des vidanges de l'*Aqua mundo*. Ce dernier représente un volume total d'eau de 3095m³, soit une quantité gigantesque d'eau, qui plus est chauffée à 29°. La question de savoir où déverser et comment déverser cette eau lors des vidanges bi-annuelles des bassins manque de crédibilité dans le dossier du maître d'ouvrage. Il est prévu que l'eau de vidange soit stockée dans un bassin inférieur, dans le but d'être refroidie à 21,5° avant d'être relâchée dans la nature au niveau du cours d'eau aval « Grand Julin » (cf. carte ci dessous).

³⁵ H. Waldmann, « Regulatory T cells and organ transplantation » (2004), cité par Thomas Pradeu, « L'immunologie et la définition de l'identité biologique », p.144, Paris, 2007



D'après la carte des bassins versants ci-dessus, nous voyons que le cours d'eau Grand Julin se situe dans le bassin versant de l'Herbasse, côté Drôme c'est-à-dire que les vidanges du Center Parcs impacteront fortement la situation hydrologique des villages drômois le long de l'Herbasse, en aval. Or, le rapport de l'enquête publique montre que le périmètre de cette dernière est circonscrite à la seule commune de Roybon, côté Isère, et que le département de la Drôme n'a été sollicité à aucun moment. Dans la mesure où le village de St-Donat-sur-l'Herbasse connaît régulièrement des épisodes de crues, les autorités locales mais aussi les habitants avaient sans doute leur mot à dire à propos des millions de litres d'eau des vidanges du Center Parcs en amont.

La situation géographique du projet, proche de la frontière Isère/Drôme, relève donc ici d'une stratégie défensive. C'est une façon pour le maître d'ouvrage de passer sous silence les conséquences non intentionnelles du projet (le déversement des eaux usées et de vidange), et de nier, c'est à dire de faire « sans » le territoire drômois.

3.6. Le phénomène ZAD

Le 30 novembre 2014 sur le site des Avenières, alors que les travaux de déforestation commandités par le groupe P&V ont commencé, un groupe de mille personnes investit le chantier pour bloquer les travaux. Ce groupe est composé des opposants historiques au Center Parcs (PCSCP, QoCP ³⁶), de militants écologistes, mais aussi de « zadistes », secoués par la mort d'un des leurs, Rémi Fraisse, sur le site de contestation au barrage de Sivens dans le Tarn.

3.6.1. Une « ZAD » ?

Dans les années 70 à Narita au Japon, les autorités décident la construction d'un aéroport sur des terres agricoles. Paysans, écologistes et étudiants vivent et résistent sur place pour contrer le projet. A la même époque, et pendant 10 ans, c'est au Larzac que des paysans et des militants refusent l'agrandissement d'un camp militaire. En Angleterre dans le milieu des années 90, apparaissent de nombreuses occupations de terrains pour lutter contre l'aménagement du territoire (échangeur routier, aéroport, routes...). On retrouve les mêmes modes d'actions contre le tunnel du Somport dans les Pyrénées, contre une autoroute dans la forêt de Khimki en Russie ou encore contre un stade de foot, à Grenoble dans le parc Paul Mistral en 2003-2004.

Le mot ZAD est d'abord un terme administratif signifiant « Zone d'Aménagement Différée ». Ce n'est qu'au début des années 2010, avec la défense des terres agricoles à Notre-Dame-des-Landes où est prévue l'extension d'un aéroport, que l'acronyme a été détourné pour lui donner le sens de « Zone A Défendre ».

Les zadistes se distinguent des opposants classiques qui utilisent les voies légales pour contester. Le mode d'action essentielle des Zad est la prise du site de la contestation afin de le transformer en camp de vie. Dans l'opinion publique, les occupants font peur : ce sont des anarchistes, des gens violents, payés par des partis politiques et qui dans le fond se soucient assez peu des « zones humides ». A regarder de plus près, il nous semble que ce genre de propos est inexacte.

³⁶ Pour les Chambaran Sans Center Parcs, Quelques opposants à Center Parcs

3.6.2. L'organisation zadiste

Ce qui est frappant dans le mouvement des Zad est leur organisation. Leur communication est méthodiquement pensée, à l'image des nombreux sites internet qu'ils entretiennent régulièrement par des communiqués. Pour ce qui nous concerne, le site « En soutien à la Zad de Roybon »³⁷ permet de suivre les événements en rapport avec l'occupation. Il y a d'un côté les événements fâcheux lorsque par exemple il est question de violence entre des zadistes et des habitants de Roybon en faveur du projet, et de l'autre les événements festifs et conviviaux organisés sur le site de la Zad (concerts, ateliers de construction de cabanes, jardinage...). Grâce à ce site, la Zad de Roybon dispose d'une bonne visibilité sur internet et sur les réseaux sociaux (cf la page Facebook dédiée).

Lorsque nous nous sommes rendus sur place en février 2015, nous avons été frappés par l'aménagement du site : les cabanes imposantes avec étages, les structures dans les arbres, les grandes barricades aux entrées du site. Bien que la zone s'apparente à un camp militaire d'un nouveau genre, l'atmosphère générale est accueillante. Nous avons croisé sur place des familles venues se promener dans la forêt et montrer leur soutien, des gens en baudrier affairés à la construction de cabanes suspendues... Tout laisse à croire que c'est un véritable projet de territoire qui prend forme dans le bois des Avenières. Un projet qui semble bien plus porter des valeurs écologiques et sociales que le Center Parcs et son menu « nature et découverte ». Un projet contre les valeurs économiques traditionnelles que représente la modernité.

3.6.3. L'île zadiste

Si nous nous plaçons du côté de la Zad, l'environnement alentour est fondamentalement hostile à son développement : l'occupation n'est pas tolérée par la loi. A partir de ce que nous avons dit à propos de l'insulation humaine, la Zad s'apparente au modèle de l'« île absolue », bien qu'elle n'en soit pas l'image parfaite. L'île absolue consiste en un renversement de l'environnement, alors que l'île zadiste consisterait en un renversement du nomotope (compris comme l'ensemble des normes établies).

³⁷ <https://zadroybon.wordpress.com>

CARTE DE LA ZAD DE ROYBON

mars 2015

1cm = 250 mètres

L'occupation n'est possible que grâce aux soutiens extérieurs.

POUR VENIR A LA ZAD :

Depuis Grenoble (1h15) : suivre la direction de l'aéroport de Grenoble-Isère, puis traverser Saint-Siméon de Bressieux.

Depuis Valence et Romans : accès par Saint-Marcellin ou Saint-Antoine-à-Abbaye.

Depuis Lyon (1h15) : par Vienne, Saint-Jean de Bournay, La Côte Saint-André et Saint-Siméon.

Depuis Chambéry : par Saint-Laurent du Pont, Rives et Saint-Siméon de Bressieux.

AUX ABORDS DE LA ZAD :

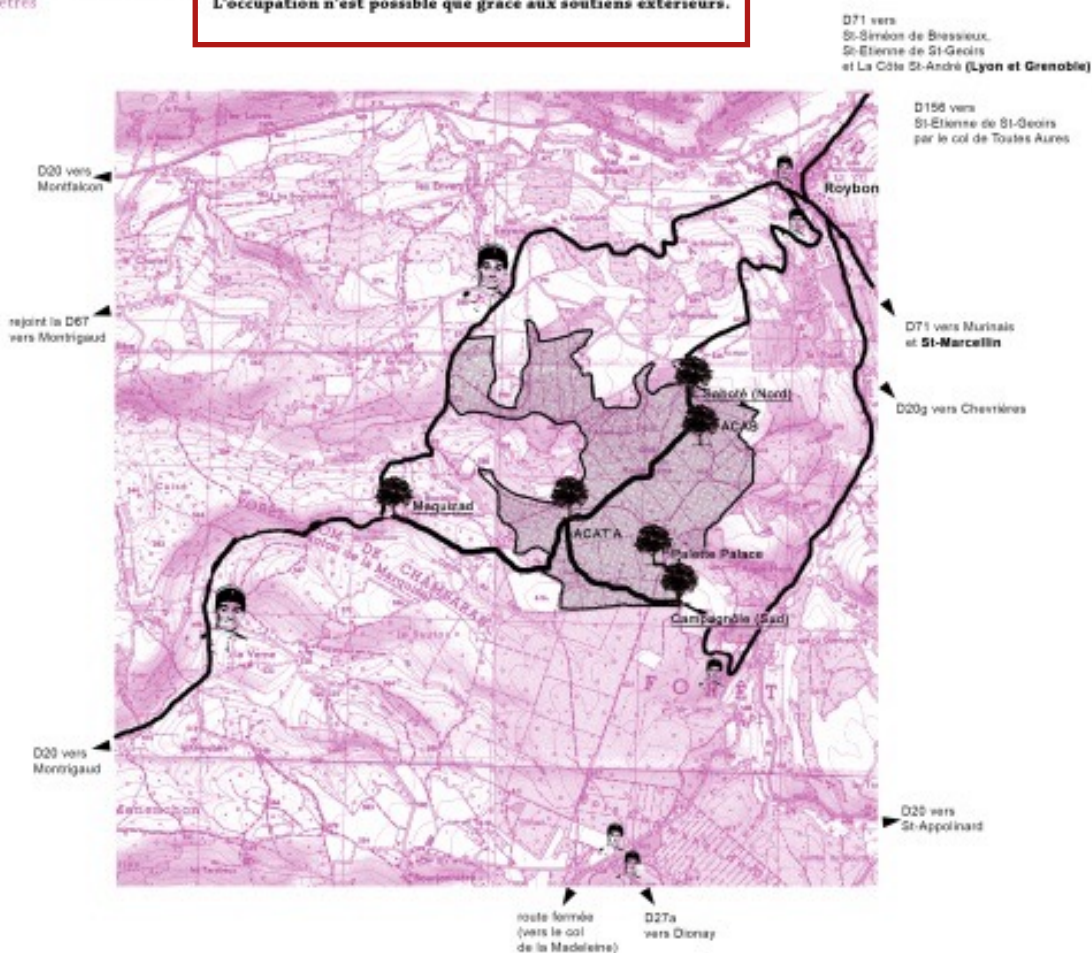
Le gouvernement assure notre sécurité : des barrages de gendarmes, fixes ou mobiles, peuvent être rencontrés sur toute la commune. Nous avons repéré avec des pictogrammes les endroits les plus fréquentés où vous pouvez faire connaissance avec la maréchaussée. Par ailleurs, un arrêté municipal interdit le transport de matières inflammables. Dans le village et autour de la ZAD, vous pouvez également rencontrer les vigiles de l'Agence Alternative Sécurité embauchés par Pierre St Vacances (preuve que la ZAD crée de l'emploi). Enfin, pour certaines occasions exceptionnelles (journées de manifestation...), les "pro-center parcs" de la région ou la police organisent parfois des blocages de routes pour les voitures. Le village de Roybon reste malgré tout accessible. N'hésitez pas à aller à leur rencontre pour justifier de la légitimité de notre action.

UNE FOIS SUR PLACE :

En voiture, les cabanes du Saboné et de Campagnole vous accueillent, vous et votre matériel à décharger. Vous pouvez y arrêter votre véhicule mais pas y garer : le stationnement est possible à la maison forestière de la Maquizad seulement. Ce sont les trois points d'accueil de la ZAD. Vous pouvez amener : des outils, des piles, des graines, des cordes, une thermos de café à partager...

Une liste précise des besoins de la ZAD est régulièrement mise à jour sur le site <http://zadroybon.wordpress.com>.

Une fois sur place, vous pouvez admirer les talents d'anarchitectes déployés depuis décembre (certaines cabanes sont vraiment impressionnantes), discuter avec les occupants, vous promener dans les bois, ou donner un coup de main pour les travaux et la vie quotidienne (ou autre : à vous de voir !).

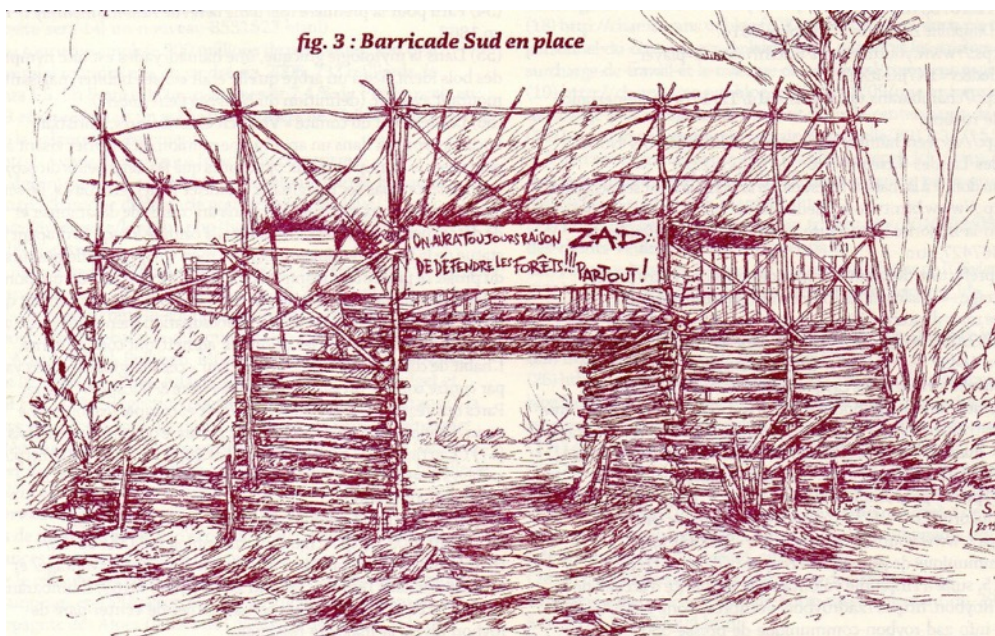


Source : revue « De tout bois », deuxième trimestre 2015

A partir de l'image ci-dessus, nous allons tenter de montrer l'hostilité de l'environnement à l'égard de la Zad. Que voyons-nous ?

D'une part, une carte IGN 1/25000 de la zone sur laquelle figurent trois points : l'accessibilité du site (les traits noirs épais), les lieux de la Zad (les arbres), l'emplacement des barrages de polices et des pro-Center Parcs habituels (les têtes de gendarmes). L'accès à la Zad en voiture est une véritable lutte. La présence des forces de l'ordre s'explique par l'arrêté du Conseil général interdisant l'accès en véhicule sur une partie de la départementale (D20f) menant à la *Maquizad*. Cet arrêté est appliqué systématiquement dès que les zadistes organisent un événement sur le site, afin d'enrayer le rassemblement. Pour se rendre à la Zad, les gens ont pris l'habitude d'emprunter d'autres petites routes, ou même des sentiers. Cependant, les patrouilles de gendarmes font du zèle, en étendant les barrages routiers en dehors du cadre instruit par l'arrêté préfectoral, et ce, jusque dans les sentiers. L'objectif visé par les autorités est ici d'isoler complètement le lieu d'occupation pour avorter la contestation. Nous avons là la confirmation de l'hostilité prégnante du territoire dans lequel la Zad s'insère, en tant qu'île.

Puisque la Zad se présente comme une île, nous souhaitons définir ses logiques immunitaires. La première, défensive, est tout à fait visible dès l'instant où nous apercevons une des trois barricades aux entrées. Elles ont pour fonction de repousser les menaces que représentent les pro-Center Parcs locaux. Elles expriment le caractère de l'isolation propre aux îles.



Source : revue « De tout bois », deuxième trimestre 2015

D'autre part, la planche porte l'inscription « L'occupation n'est possible que grâce aux soutiens extérieurs » (encadré rouge). A partir de cela, nous comptons déduire l'aspect offensif de l'immunité zadiste, c'est-à-dire les modalités de son action « avec » le territoire.

Il faut savoir que la zad de Roybon compte un collectif de soutien dans les villes de Grenoble et de Lyon. Ces collectifs ont pour fonction de fédérer les soutiens au campement en terme de matériel, mais aussi dans l'organisation des événements. Ils contactent alors des acteurs associatifs comme des compagnies de théâtres, des musiciens, mais également des artisans et ce dans le but d'enrichir le contenu des événements. A l'échelle du village, des bonnes âmes offrent également du matériel et de la nourriture aux occupants, en se cachant des pro-Center Parcs.

Nous l'avons dit, la Zad est régulièrement le théâtre de festivités. Depuis son instauration en décembre 2014, plusieurs événements ont eu lieu : « Open barrikad », « Sème ta bute », « Au pré de ma Zad », projections de film, spectacles d'art vivant, « La marche des impossibles ». Les deux événements « Au pré de ma Zad » et « La marche des impossibles » ont la particularité de s'être déroulés à l'extérieur des enceintes : à Montrigaud (village drômois en bordure de la Zad) et à Grenoble pour « La marche des impossibles ».

Ces deux tentatives montrent le souci des occupants de la Zad de se rendre accessibles à leurs sympathisants, de créer une atmosphère favorable à leur cause. Il s'agit là d'une des conditions pour rendre la lutte possible. Le phénomène des Zad est donc un phénomène en réseau. A ce

titre, il incarne parfaitement le concept d' « isolation connectée », combinant « les avantages de la fermeture du système et ceux de son ouverture. »³⁸

3.7. Une lutte asymétrique

La situation de Roybon est celle d'une collision entre deux types d'îles anthropogènes : l'île moderne et l'île zadiste. La bataille se livre à la fois sur le terrain entre les occupants et les pro-Center Parcs locaux, et à la fois par la voie institutionnelle entre les opposants légalistes et l'entreprise P&V. Sur le terrain, les zadistes parviennent à subsister grâce à leur réseau, ils tiennent bon malgré les menaces. Sur le théâtre juridique, le groupe P&V a le vent en poupe et rien ne semble en mesure de pouvoir l'arrêter. L'état joue clairement en la faveur du projet de complexe touristique et contre les zadistes.

A l'échelle nationale, la loi Macron s'inscrit en faveur de P&V en prétendant simplifier la prise en compte de l'environnement. Le motif de cette loi est de favoriser l'activité économique du secteur privé, en un mot la « croissance ». L'article 28 sollicite notamment l'habilitation pour le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures destinées à traiter les problématiques environnementales. Autrement dit, il donne le droit à l'état d'avoir le dernier mot notamment sur les controverses environnementales en aménagement. Cette loi est clairement anti-zadiste. Quid de la démocratie ? L'article en question a été discuté le 6 février à l'assemblée, en présence d'une petite centaine de députés sur 577. Lors d'une séance qui a duré 6h30 ce jour, dans laquelle 8 articles sont traités, le « débat » autour de l'article 28 dure à peine vingt minutes. Dans ce laps de temps, les amendements liés à cet article sont exprimés (trois sur plus de mille amendements rattachés à la totalité de la loi). Après les trois discours, Emmanuel Macron prend la parole pour dire qu'il s'oppose aux amendements. Finalement, pour faire passer ce projet de loi controversée, l'article 49-3 de la constitution (permettant de passer outre le vote de la loi à l'assemblée nationale) est utilisé à deux reprises : le 17 février 2015 pour la première lecture et le 17 juin pour la seconde. Ceci montre bien que les préoccupations environnementales intéressent fort peu le gouvernement.

Egalement au profit du Center Parcs, à l'échelle locale, le préfet de l'Isère balaye du revers de la main l'avis défavorable de la commission d'enquête au titre de la loi sur l'eau en autorisant les travaux le 3 octobre 2014. Le 17 juin 2015, il reconduit le permis de déboisement de la société pour trois ans, alors que cette permission prenait fin à la mi-juillet 2015.

De ce qui précède, nous voyons que l'atmosphère psychopolitique (ou nomotope) est favorable au projet, tant à l'échelle locale que nationale. En définitive, l'effort à fournir par P&V pour faire passer son projet est nul. La société privée est tout simplement absente de la scène. En revanche,

³⁸ p.291, *Ecumes*

l'effort fournit par les zadistes est très important pour exister un jour de plus. Nous disons donc que P&V est « immune ».

4. La pensée écologique de Arne Naess

Nous avons besoin d'une autre approche qui prenne en charge la tâche, à laquelle il est impossible de se dérober, de proclamer des valeurs, et pas seulement d'établir des « faits ».

Arne Naess

Dans le chapitre précédent, nous avons pu observer la naissance de l'île zadiste. En effet, face à l'injonction au développement économique dans le climat psychopolitique roybonnais et étatique, le mode de vie incarné par les zadistes s'apparente à une enclave nomotopique venue d'un autre monde.

Dans ce chapitre, nous voulons tester le modèle insulaire par rapport à ce qui pourrait constituer le modèle idéologique des Zad : le mouvement d'écologie profonde fondé par Arne Naess dans les années 70. Cela revient à se demander, en creux, si la pensée de Sloterdijk peut être une pensée écologique. Nous essaierons dans cet objectif de faire résonner la théorie des *topoi* avec la « plateforme d'écologie profonde »³⁹ développée par Arne Naess et George Sessions à la fin des années 1970.

Arne Naess est un philosophe norvégien, interloqué par les exactions humaines envers la nature (industrialisation croissante, sur-exploitation, etc). Cette sensibilité en rapport avec la cause écologique le conduit à mener toute sa vie une bataille intellectuelle pour fonder et défendre la pensée de l'écologie profonde, en opposition à celle de l'écologie superficielle. En effet, l'écologie profonde commande une refonte totale de l'organisation humaine, à la fois dans le champ de l'économie et dans celui de la politique, alors que l'écologie superficielle propose seulement de lutter contre la pollution et l'épuisement des ressources, tout en gardant comme objectif l'abondance matérielle des populations dans les pays développés. La distinction entre ces deux modes de l'écologie est aujourd'hui au coeur des débats liés au changement climatique. A quoi ressemble l'île de l'écologie profonde ?

³⁹ Arne Naess, *Écologie, communauté et style de vie*, p.60-61, 1989, trad. deuxième édition française Hicham-Stéphane Afeissa, 2013

4.1. La « plateforme de l'écologie profonde »

Cette « plateforme » constitue le cadre général à partir duquel les partisans de l'écologie profonde peuvent s'entendre et parler au nom d'un groupe unifié. Avec cela, Naess veut remédier au manque de cohésion générale des discours écologiques qui mettent à mal la crédibilité et le poids du mouvement dans les débats politiques. Avec cette plateforme, il n'entend pas formuler le discours ultime de l'écologie profonde, il invite plutôt chaque partisan à s'approprier ses quelques principes fondamentaux et à défendre le point de vue écologique dans des situations concrètes comme les controverses environnementales.

La plateforme se compose de huit propositions.

- « 1. L'épanouissement de la vie humaine et non humaine sur Terre a une valeur intrinsèque. La valeur des formes de vie non-humaines est indépendante de l'utilité qu'elles peuvent avoir pour des fins limitées.
2. La richesse et la diversité des formes de vie sont des valeurs en elles-mêmes et contribuent à l'épanouissement de la vie humaine et non-humaine sur Terre. »

Dans la première proposition, nous comprenons qu'il est question de « valeur intrinsèque » à l'épanouissement de toutes les choses vivantes, humaines et non-humaines, c'est-à-dire de la « biosphère ». Cela signifie que les être vivants ont chacun en propre des droits inaliénables. Il est question donc d'étendre la communauté morale en intégrant d'autres formes de vie. Cela rejoint les débats contemporains au sujet du statut éthique de l'animal ⁴⁰.

Toutefois, le terme de « vie » ici ne fait pas référence au terme technique employé par les biologistes pour définir les organisme vivants mais il englobe également les choses inertes ou « a-biotiques » comme les rivières et les montagnes. C'est pourquoi le terme « écosphère » semble convenir plutôt que le terme de « biosphère » ⁴¹.

D'autre part, si les choses naturelles ont une valeur en elles-mêmes, cette valeur n'est pas quantifiable. L'évaluation d'une telle valeur ne peut se faire à l'aune des seuls critères humains et plus particulièrement du critère de l'utilité. Depuis longtemps l'humain considère la nature comme le moyen pour parvenir à ses fins. Dans cette mesure, la nature n'est que l'instrument de la construction du monde spécifiquement humain, l'île moderne « anthropocentrée ».

La deuxième proposition détermine l'épanouissement des formes de vie comme la richesse et la diversité de ces dernières. Nous comprenons par là que pour parvenir à cet épanouissement, il ne suffit pas de faire attention à la protection de tel ou tel élément particulier qui serait plus

⁴⁰ Peter Singer, *La libération animale*, Payot, 2012

⁴¹ Arne Naess, *Ecologie, communauté et style de vie*, p.61

importante (comme le fait l'écologie de surface), mais qu'il faut veiller à l'écosphère dans son ensemble. Il n'y a pas de forme de vie inférieure ou insignifiante, il n'existe qu'un ensemble d'éléments équivalents formant un système. La richesse et la diversité de ce qui n'est pas humain participent de l'épanouissement de l'être humain, c'est pourquoi il faut veiller à la sauvegarde de l'ensemble des habitats naturels et des écosystèmes.

Ces deux premières propositions fondent ce que Naess appelle l' « égalitarisme écosphérique », c'est-à-dire la continuité écologique de chaque chose sur Terre. En terme spinoziste, l'être humain dans la nature n'est pas « comme un empire dans un empire. »⁴²

« 3. Les humains n'ont pas le droit de réduire cette richesse et cette diversité sauf pour satisfaire des besoins vitaux.

4. Actuellement, les interventions humaines dans le monde non-humain sont excessives et détériorent rapidement la situation.

5. L'épanouissement de la vie humaine et des cultures est compatible avec une baisse substantielle de la population humaine. L'épanouissement de la vie non-humaine nécessite une telle baisse. »

Ces trois propositions, prises ensemble, peuvent être interprétées de façon extrême comme relevant d'un anti-humanisme ou encore d'un « éco-fascisme » de la part de Naess. C'est d'ailleurs la critique qu'a faite Luc Ferry de l'écologie profonde, ce qui a discrédité complètement ce courant de pensée dans le paysage intellectuel français ⁴³. C'est pourquoi il faut clarifier ces points.

Dans la troisième assertion, il faut voir que l'expression « besoins vitaux » est suffisamment vague pour autoriser des différences de jugements adaptées aux situations d'évaluation. Quelqu'un peut couper un arbre si ce dernier menace de s'abattre sur sa maison. En revanche, le couper pour agrandir la maison ne relève pas d'un besoin vital.

La quatrième proposition n'entend pas qu'il faille cesser toutes les activités humaines sur la nature. L'humain a toujours transformé le milieu naturel qui l'entoure, mais ce sont plutôt la nature et l'étendue de ses transformations qui sont remises en question. A ce titre, le combat pour la préservation et l'extension d'espaces de nature sauvage ou proches de la nature sauvage doit se poursuivre.

Le cinquième point évoque une limitation de la population. Nous le savons, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des individus, les humains exploitent aujourd'hui les richesses naturelles bien au-delà de ce que la Terre est capable de régénérer en une année. Pour y remédier il faudrait que nous changions d'une manière radicale nos modes de vie modernes. Or, selon Naess, la

⁴² Baruch Spinoza, *Ethique*, « Des affects », l'Eclat, 2005, p.195

⁴³ Luc, Ferry, *Le Nouvel Ordre écologique*, Grasset, 1992

probabilité d'un changement rapide et profond de nos modes de vie est trop faible pour être prise en compte. C'est pourquoi il suggère la limitation de la population comme l'alternative plausible.

« 6. Une amélioration significative des conditions de vie requiert une réorientation de nos lignes de conduites. Cela concerne les structures économiques, technologiques et idéologiques fondamentales.

7. Le changement idéologique consiste surtout à apprécier la *qualité de vie* (en restant dans un état de valeur intrinsèque) plutôt que de s'en tenir à un haut niveau de vie. Il faut se concentrer sérieusement sur la différence entre ce qui est abondant et ce qui est grand ou magnifique. »

La sixième proposition attaque l'économie de marché basée sur le principe de production/consommation exponentiel. Il conduit en effet à la surabondance des richesses matérielles au détriment de la richesse et de la diversité naturelles. La croissance économique devient de fait incompatible avec les points 1 à 5. L'idéologie dominante selon laquelle les humains sont « comme maîtres et possesseurs de la nature »⁴⁴ est également combattue, au profit de l'égalitarisme écosphérique. Il est question également du rapport à la technologie. En effet, Lynn White a très bien identifié dans la pensée occidentale l'idée que « le savoir scientifique équivaut au pouvoir technologique sur la nature »⁴⁵, apparue au cours du XIXe siècle. Ce n'est pas la recherche de toujours plus de connaissance de la part des humains qui est contesté, mais davantage le fait que toute connaissance se traduise aussitôt en technologie. Par exemple, les recherches fondamentales en physique menées par Einstein ont rapidement été suivies par la technologie de la bombe atomique, qui est une application de ce savoir. Dans ce cas, la traduction technologique n'est pas souhaitable pour l'écosphère.

Le septième point suggère de distinguer ce qui est « abondant » de ce qui est « grand ou magnifique », autrement dit de faire la différence entre la quantité et la qualité. Le terme de « qualité » reste certes très vague, mais cela tient à la nature de la qualité qui ne peut être quantifiable. En outre, il n'est pas nécessaire de la quantifier dans le projet de l'écologie profonde.

8. Ceux qui adhèrent aux principes ci-dessus ont l'obligation morale d'essayer, directement ou non, de mettre en oeuvre les changements nécessaires. »

Ce dernier point est très important car il ouvre la dimension pratique de l'écologie profonde. Il ne s'agit pas pour Arne Naess de construire un système conceptuel pour qu'il reste en latence. Bien au contraire, l'objectif de l'écologie profonde est de se concrétiser

⁴⁴ René Descartes, Discours de la méthode, VI, Flammarion, 2000, p.99

⁴⁵ Lynn White Jr., « Les racines historiques de notre crise écologique », 1967

dans le champ du réel. Il revient dorénavant aux partisans de l'écologie de déterminer l'ordre des changements à entreprendre, de monter des politiques pour les mettre en oeuvre à différentes échelles, et de participer de cette manière à la transformation des modes de vie humains.

En définitive, la plateforme de l'écologie profonde s'avère nécessaire d'une part pour rassembler ceux qui se reconnaissent dans ces principes en un groupe cohérent, et d'autre part pour assurer la visibilité de ce groupe cohérent et ainsi permettre les connexions et les coalitions avec d'autres mouvements « alternatifs » à la modernité.

En terme d'immunité, nous observons, au travers de la plateforme écologique, qu'il s'agit en fin de compte pour Naess d'immuniser la nature contre les sociétés humaines. Il semble au premier abord que l'écologie profonde et le modèle insulaire de Sloterdijk se présentent l'un et l'autre à front renversé : le premier invite à immuniser la nature des sociétés humaines, l'autre raconte l'immunisation progressive de l'être humain vis-à-vis de la nature. Quels sont les éléments compatibles entre ces deux systèmes en apparence antagoniste ?

4.2. Les compatibilités du modèle insulaire et du modèle écologique

Partant de l'analyse du système conceptuel écologique, nous allons essayer de tirer de l'oeuvre de Peter Sloterdijk les éléments de résonance entre ces deux modèles. Il s'agit de parcourir à nouveau la théorie insulaire exposée par le philosophe en étant particulièrement attentif cette fois au statut de l'idée de nature.

4.2.1. Le renversement de la nature

Nous avons remarqué à la suite de l'exposition des îles anthropogènes qu'il n'y avait pas d'immunité offensive à l'échelle de l'ensemble de l'espèce, autrement dit pas de relation « avec » l'extérieur. C'est qu'en réalité, il n'y a pas d'extérieur, il n'y a jamais eu d'extérieur :

« L'une des plus anciennes erreurs de pensée des anthropotopiens [les êtres humains] est de ne pas avoir pu s'empêcher de concevoir la nature comme une puissance extérieure : en vérité, la nature pertinente a toujours été embarquée à bord de la serre anthropique [l'île anthropogène]. »⁴⁶

⁴⁶ Peter Sloterdijk, *Ecumes*, Fayard, 2013, p.435

L'expression « nature pertinente » mérite qu'on lui prête attention. Qu'est-ce que la nature pertinente ? Et que serait la nature non pertinente ? Pour éclaircir ce point, il faut en revenir à la définition de l'environnement que nous avons évoquée en introduction. Rappelons-le : l'environnement « externe » définit ce qui n'affecte pas la communauté d'organismes ; l'environnement « écologique » est celui que la communauté d'organismes aménage pour ses besoins ; l'environnement « sélectif » se rapporte à ce qui menace la communauté d'organismes.

Dans le cas de l'espèce humaine, l'environnement écologique est l'ensemble des îles anthropologiques (les écumes). Sur l'île moderne, il y a longtemps déjà que l'humain s'est approprié la quasi-totalité de ce qui au départ pouvait être externe : des milliers d'appareils traversent constamment l'atmosphère terrestre, le même nombre d'engins spatiaux a conquis l'orbite terrestre, la matière est décomposée en atomes, etc. Il y a longtemps également que l'environnement sélectif a été largement contourné et que l'être humain est en haut de la chaîne alimentaire. Mais l'espèce est confrontée à une menace nouvelle, paradoxale : celle de l'environnement écologique qui devient l'environnement sélectif. Le changement climatique est justement le symptôme de ce renversement. Dès lors, la situation du cosmonaute dans la station spatiale et celle de l'espèce humaine dans l'écosphère deviennent très semblables. Cependant, si dans le premier cas nous sommes en mesure de tout maîtriser, en revanche, nous ne connaissons que peu de choses à propos des processus de fonctionnement du « vaisseau spatial terre »⁴⁷.

En définitive, l'idée de nature est construite par l'humain à la façon de l'environnement dans la station spatiale : non pas comme un extérieur parce que la nature est dans l'île, mais comme un Autre co-existant avec qui les êtres humains sont en interaction. L'Autre co-existant garde en lui cette part d'autonomie que nous identifions à ce qui reste d'inconnu. En ce sens, la continuité entre l'être humain et la nature dans la pensée de l'écologie est compatible avec la pensée de Sloterdijk où l'humanité et la nature sont en interaction sur la même scène. Comment doit-on se comporter face à cette Autre ?

4.2.2. Du théotope transcendant au xénotope immanent

La question d'une éthique globale dans les écumes nous conduit à une deuxième zone de porosité : la reconfiguration de l'espace du transcendant (le divin) vers l'espace de l'immanent.

« Même si Dieu devait être mort, l'Autre n'en serait pas pour autant privé de son mystère, de sa position hors d'atteinte, de son appel moral. Il semble donc que sous des contours pâlisants du théotope historique, constitué sous la forme des Eglises, du Royaume de Dieu ou des nations d'élection, se dessine un espace qui a repris la succession et continue à porter, sous

⁴⁷ Richard Buckminster Fuller (1969)

des prémisses non métaphysiques, les tensions métaphysiques de l'ancienne zone des morts et des vérités - un espace qu'en toute logique, on devrait appeler le xénotope. »⁴⁸

L'Autre, l'étranger (*xénos*) devient l'unique sujet moral. La situation insoutenable dans laquelle tant de migrants attendent et meurent à la frontière de l'Union Européenne manifeste l'urgence à penser une éthique fondée sur la reconnaissance de l'altérité radicale qui se présente devant nous. L'égalitarisme écosphérique de Naess, qui consiste à reconnaître comme sujet moral l'ensemble des choses naturelles (humaines et non humaines, biotiques et abiotiques) est une forme possible de cette éthique à venir.

4.2.3. Vers l'aléthotope démocratique

Un troisième point d'accroche entre la pensée de l'écologie profonde et celle des îles anthropogènes se glisse au niveau de l'aléthotope. Ce dernier, comme le souligne Sloterdijk, se transforme du fait de l'incertitude croissante des expertises.

« Vers la fin du siècle qui vient de s'achever, une sorte de mouvement des droits civiques épistémologiques a commencé à s'exprimer ; son objectif est de ramener les experts de leur exil - démenti depuis longtemps - auprès des vérités externes, vers un champ de savoir démocratique. »⁴⁹

La pensée écologique de Naess va dans le même sens. L'écologie scientifique n'est pas du domaine de la certitude. C'est pourquoi, la « diversité » des points de vue reste une valeur fondamentale pour l'écologie du savoir.

Enfin, les deux pensées se rejoignent sur le point que les changements au niveau de la société commencent par des changements individuels des modes de vie.

« la description topologique de l'île anthropogène a de vastes significations pour la reformulation de la théorie sociale dans le langage des pluralités d'espace ou des écumes : car chaque cellule séparée dans l'écume doit désormais être considérée comme une micro-insulation qui porte en elle, avec une forte dose de repli, le schéma complet de la nonodimensionnalité. »⁵⁰

⁴⁸ Peter Sloterdijk, *ibid*, p.407

⁴⁹ Peter Sloterdijk, *ibid*, p.389

⁵⁰ Peter Sloterdijk, *ibid*, p.439

Chaque sphère individuelle peut par exemple admettre un nomotope écologique (un « style de vie » écologique dans le langage de Naess) et former une « île » ou « écume écologique » avec d'autres individus soutenant la même cause. Le mouvement des zad en France correspond à l'éclosion de ces îles écologiques en réaction à une modernité étouffante. En ce sens, ces lieux de contestations territoriales sont comme des laboratoires à ciel ouvert pour l'écologie politique en acte. Dans l'île écologique, il n'est pas seulement question d'immuniser l'humanité contre la nature mais plutôt de parvenir à une situation d'équilibre immunitaire entre les humains et le grand Autre. Cette situation idéale serait celle d'une « macrostructure des immunisations globales : le co-immunisme »⁵¹.

En définitive et compte tenu des points d'accroche que nous venons d'esquisser, nous pouvons affirmer que la pensée de Sloterdijk est bien « éco-compatible ».

Récapitulatif « île écologique »

	Physique	Atmosphérique
Aléthotope	Expertises démocratiques	Contemplation
Xénotope		Bienveillance
Nomotope		Diversité, égalitarisme

⁵¹ Peter Sloterdijk, *Tu dois changer ta vie* (2009), trad française Olivier Mannoni, Fayard, p.645, 2015

Conclusion

Au cours de notre travail nous avons développé la perspective d'une compréhension des territoires et de l'action territoriale à partir de l'immunité. Pour cela, nous sommes partis du concept de « sphère » sécuritaire qui caractérise certaines formes d'urbanisme et d'événements contemporains (« gated communities », mégas événements). La sphère, entendue comme une figure spatiale en trois dimensions, permet d'embrasser ensemble la double démarcation physique et atmosphérique qu'engendrent les projets territoriaux vis-à-vis du milieu d'accueil dont ils tentent de s'affranchir. A ce sujet, nous avons vu en quoi la surveillance et la régulation du climat psychopolitique interne, par le biais de la télésurveillance notamment, était analogue au principe de l'autoréactivité immunitaire.

Bien que la logique immunitaire conduise les organismes à s'émanciper du milieu environnant, nous avons observé qu'elle consistait dans le même temps à tisser des relations minimales avec ce dernier pour renforcer son efficacité, à l'image du « contenu social » des activités extractives en milieu dit « plein ». Ce dispositif socio-politique offensif (*avec* le milieu) à l'égard du milieu hôte peut être mis en parallèle avec le principe de « vaccination préventive ».

La théorie des îles (ou « immunologie générale ») nous a permis d'élargir le champ de compréhension de l'immunité au niveau de l'espèce humaine, et d'entrevoir le fait que les sphères en contact ou en réseau dans les écumes sont construites comme un espace à neuf dimensions ou *topoi* en sécession d'avec l'environnement.

Le cas de la controverse environnementale du projet d'aménagement d'un Center Parcs à Roybon en Isère nous a permis de tester par nous-même l'efficacité du modèle immunitaire. Il s'avère qu'il permet d'une part de mettre en lumière le caractère « immune » du projet lui-même, immunité qui repose sur le double jeu des relations *contre/sans* le territoire roybonnais (« immunité géographique ») et des relations *avec* ce territoire pour accentuer sa tolérance au projet (« vaccination négative » par augmentation de la dette publique) ; d'autre part, le modèle insulaire permet de voir le phénomène des Zad comme une enclave nomotopique à l'intérieur de laquelle des individus mettent en acte une critique écologique de la modernité. Dans ce rapport de force entre les deux îles (« moderne » et « zadiste »), la position de l'état s'avère être clairement celle de la modernité : coûte que coûte, il faut favoriser le développement économique au sacrifice de l'environnement et de ses défenseurs.

Enfin, pour parachever l'étude du modèle insulaire, nous l'avons confronté au modèle de la pensée de l'écologie profonde, en apparence antagoniste : dans le premier c'est l'humain qui s'immunise de la nature, dans le second c'est la nature qu'il faut immuniser des sociétés humaines. Or, il s'avère que le modèle insulaire est prêt à recevoir en quelque sorte une greffe

écologique. En effet, les enjeux écologiques en terme d'expertise, de statut de la nature, et de changement radical des modes de vie moderne résonnent avec les restructurations en cours des trois derniers *topoi* (aléthotope, théotope et nomotope) observées par Sloterdijk. Nous affirmons donc que la pensée du philosophe allemand est « éco-compatible ».

La perspective d'une tentation immunitaire en aménagement nous inciterait à chercher par la suite des mises en résonance avec des réflexions sur la démocratie immunitaire (Brossat, 2003). Il s'agit là d'une dimension essentielle de la tentation immunitaire de l'aménagement et de la façon dont celle-ci peut construire ses domaines de légitimité, en particulier, la conduite de projet en aménagement qui se voit de plus en plus associée à la participation. Aujourd'hui, et notamment avec la Loi Macron, il s'agirait de favoriser une démocratie participative mais à partir de débats en amont. Que pourrait apporter une lecture immunitaire de la question démocratique et en particulier de la question participative ?

Bibliographie

- Hicham-Stéphane Afeissa, *Portraits de philosophes en écologistes*, « 10. Hannah Arendt, Holmes Roston, Peter Sloterdijk, La terre vue d'en haut », p.283-304, Editions MF, 2012.
- Christian Borch, « Foam architecture: managing co-isolated associations » in *Economy and Society*, 37:4, p.548-571, 2008
- Alain Brossat, *La démocratie immunitaire*, Broché, 2003
- Jean-Pierre Couture, « Review essay. Spacing emancipation? Or how spherology can be seen as therapy for modernity », *Environment and Planning D: Society and Space*, volume 27, p.157-163, 2009
- Alexis Dirakis, « Pensée de l'être, pensée de l'homme » L'anthropologie de Peter Sloterdijk, in *Le débat*, 2014/3 n°180, p.98-111
- Nicolas Donner, « Notes sur la dimension immunitaire des enclaves pétrolières », *EchoGéo*, 2011, n°17
- Jean-Pierre Duport, « Accélérer les projets de construction. Simplifier les procédures environnementales. Moderniser la participation du public. », rapport remis au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et au Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, 2015
- Jean-Pierre Dupuy, « Pour un catastrophisme éclairé » (2002) in *La pensée écologique, une anthologie*, p.521-528, PUF, Paris, 2014
- André Gorz, « Ecologie et politique. l'écologie politique entre expertocratie et autolimitation » (1975 et 1992), in *La pensée écologique, une anthologie*, p.415-425, PUF, Paris, 2014
- Albert Otto Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard, 1991
- Mike Hulme, *Why we disagree about climate change*, Cambridge University Press, 2009
- Francisco R Klauser, « Splintering spheres of security: Peter Sloterdijk and the contemporary fortress city », *Environment and Planning D: Society and Space*, 2010, volume 28, p.326-340
- Claudette Lafaye et Laurent Thévenot, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », in *Revue française de sociologie*, 1993, Vol 43, n°4, p.495-524
- Bruno Latour, « Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la septième cité », in *Ecologie politique* n°13, p.5-27, 1995

- Bruno Latour, « L'impossible concertation : une conception repolitisée de l'écologie, conditions pour approfondir l'étude des concertations environnementales », in *Concertation, décision et environnement* vol. IV, la Documentation française, Paris, 2006
- Michel Lussault, *L'avènement du monde*, éditions du Seuil, 2013
- Arne Naess, *Ecologie, communauté et style de vie*, éditions MF, 2008
- Arne Naess, « Le mouvement d'écologie superficielle et le mouvement de la *deep ecology*. Une présentation » (1973), in *La pensée écologique, une anthologie*, p.627-636, PUF, Paris, 2014
- Frederic Neyrat, *Biopolitique des catastrophes*, éditions MF, 2008
- Tim O'Riordan, *Environmentalism*, Pion Books, London, 1981
- Thomas Pradeu, « L'immunologie et la définition de l'identité biologique », Université Paris 1 (philosophie), thèse soutenue le 21 novembre 2007
- Peter Sloterdijk, *Sphères I - Bulles*, Fayard, 2002
- Peter Sloterdijk, *Sphères II - Globes*, Fayard, 2010
- Peter Sloterdijk, *Sphères III - Ecumes*, Fayard, 2005
- Peter Sloterdijk, *Règles pour le parc humain*, Mille et une nuits, 2000
- Peter Sloterdijk, *La domestication de l'être*, Mille et une nuits, 2000
- Peter Sloterdijk, « De quelle grandeur est le grand ? », in *Les grands textes fondateurs de l'écologie*, Flammarion, 2013
- Olivier Soubeyran et Vincent Berdoulay, « V. Changement à l'échelle du globe et développement durable », in *Développement durable et débat public*, édition conjointe des Ministères de l'Équipement et de l'Environnement, 1996
- Olivier Soubeyran et Vincent Berdoulay, « Pratiques réflexives en aménagement pour une adaptation aux changements environnementaux », *L'Espace géographique* 2012/2 (Tome 41), p. 169-180
- Olivier Soubeyran, « Définir les politiques. L'étude d'impact de l'aménagement à l'environnement », in *L'analyse des politiques publiques aux prises avec le droit*, LGDJ, 2000
- Olivier Soubeyran, *Pensée aménagiste et Improvisation*, éditions des archives contemporaines, 2014
- Baruch Spinoza, *Ethique*, « Des affects », l'Eclat, 2005
- Sjoerd Van Tuinen, « La terre, vaisseau climatisé : Ecologie et complexité chez Sloterdijk » in *Horizons philosophiques*, 2007, vol.17 n°2, p.55-73
- P. Vendryes, *Déterminisme et autonomie*, Armand Colin, 1956

- P. Vendryes, *L'autonomie du vivant*, Maloine-éditeur, Paris, 1981
- Lynn White, « Les racines historiques de notre crise écologique » (1967), in *La pensée écologique, une anthologie*, p.536-543, PUF, Paris, 2014

Webgraphie

Site de la Zad de Roybon : <https://zadroybon.wordpress.com>

Site de l'enquête au titre de la loi sur l'eau : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Rapports-d-enquete/Projet-de-creation-d-un-pole-touristique-Center-Parcs-sur-la-commune-de-ROYBON>